

COMPTES PUBLICS

2000-2001

Volume 1

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Année financière
terminée le 31 mars 2001

HJ
9921
Z9
Q3
C738
2000/01
1
Ex. 01
QMDF

Québec 

H5
2221
29
03
2238
2000-01
1
Ex. 01
OMCF

COMPTES PUBLICS

2000-2001

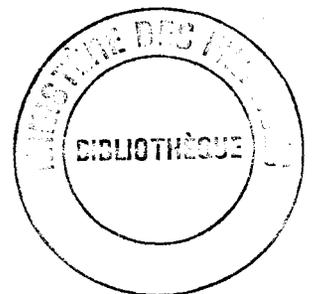
**Publiés conformément aux
dispositions de l'article 86
de la Loi sur l'administration
financière (2000, chapitre 15)**

Volume 1

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

**Année financière
terminée le 31 mars 2001**

Québec 
Ministère des Finances



Page 1015 2001

ISSN 0706-2869
ISBN 2-550-38168-8

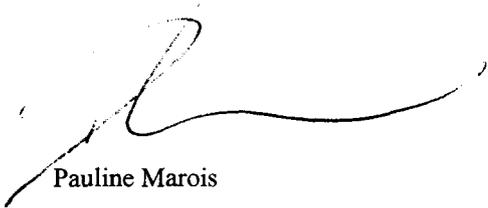
Dépôt légal – 4^e trimestre 2001
Bibliothèque nationale du Québec

À son Excellence le Lieutenant-gouverneur du Québec
L'honorable Lise Thibault
Hôtel du Gouvernement
Québec

Madame,

La soussignée a l'honneur de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2001.

La Vice-Première ministre et ministre
d'État à l'Économie et aux Finances,



Pauline Marois

Québec, Décembre 2001

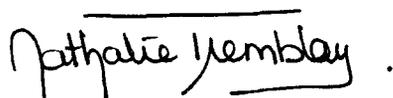
À la Vice-première ministre et Ministre
d'État à l'Économie et aux Finances
Madame Pauline Marois
Hôtel du Gouvernement
Québec

Madame la Vice-première ministre et Ministre
d'État à l'Économie et aux Finances,

Conformément au mandat qui m'a été confié, j'ai l'honneur de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2001, lesquels ont été préparés selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (2000, chapitre 15).

Je vous prie d'agréer, Madame la Vice-première ministre et Ministre d'État à l'Économie et aux Finances, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le contrôleur des Finances,

A handwritten signature in black ink, reading "Nathalie Tremblay". The signature is written in a cursive style with a horizontal line above the name.

Nathalie Tremblay, CA

Québec, Décembre 2001

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	IX
--------------------	----

SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

Sommaire consolidé des résultats de fonctionnement.....	XIII
Revenus consolidés	XV
Dépenses consolidées	XVI
Situation financière consolidée.....	XVIII
Conciliation des revenus, des dépenses et du surplus annuel	XIX
Statistiques financières	XX

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Déclaration de responsabilité	3
Rapport du Vérificateur général	4
État consolidé des résultats de fonctionnement	7
État consolidé des déficits cumulés	8
État consolidé de la situation financière	9
État consolidé des besoins et surplus financiers et de financement	10
Notes complémentaires aux états financiers	13
Annexes	

1 Ministères et organismes du Gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées à même le Fonds consolidé du revenu et incluses dans le périmètre comptable du Gouvernement.....	27
2 Organismes et fonds spéciaux qui ont leur propre entité comptable inclus dans le périmètre comptable du Gouvernement	29
3 Entreprises incluses dans le périmètre comptable du Gouvernement.....	32
4 Organismes et fonds exerçant des opérations de nature fiduciaire exclues du périmètre comptable du Gouvernement	33
5 Détail des revenus.....	34
6 Détail des dépenses.....	35
7 Placements temporaires	36
8 Débiteurs.....	37
9 Participation dans les entreprises du Gouvernement.....	38
10 Placements à long terme	42

11	Autres comptes	43
12	Découvert bancaire	44
13	Créditeurs et frais à payer	45
14	Emprunts	47
15	Emprunts pour financer les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et les entreprises du Gouvernement	50
16	Emprunts pour financer des travaux d'organismes municipaux	51
17	Dette nette	52
18	Immobilisations	53
19	Engagements et éventualités	54
20	Sommaire des opérations de nature fiduciaire exercées par des organismes et fonds du Gouvernement	60
21	Réserve	61

AVANT-PROPOS

Le ministère des Finances publie annuellement des documents concernant l'état des finances du Gouvernement et les résultats de ses opérations financières.

En cours d'année, afin de rendre compte de l'évolution des opérations financières et d'en permettre la comparaison avec les prévisions annoncées au *Discours sur le budget 2000-2001* du 14 mars 2000, une *Synthèse des opérations financières* a été publiée à la fin des trimestres de juin et de septembre 2000.

Les Comptes publics 2000-2001 complètent les informations relatives aux résultats réels de l'année financière 2000-2001 dont les principales données ont été présentées à la première Synthèse pour 2001-2002.

Les Comptes publics de l'année financière terminée le 31 mars 2001 ont été préparés par le Contrôleur des finances pour la ministre des Finances selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (2000, chapitre 15), en conformité avec les conventions comptables déterminées par le Conseil du trésor. Ils sont publiés en deux volumes.

VOLUME 1 – ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le Volume 1 présente des données sommaires sur les opérations financières consolidées ainsi que les états financiers consolidés du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2001 accompagnés du rapport du Vérificateur général.

VOLUME 2 – REVENUS, CRÉDITS ET DÉPENSES DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU ET INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LES FONDS SPÉCIAUX DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le Volume 2 est publié en quatre sections. Les trois premières sections rendent compte des opérations des entités dont les revenus appartiennent au Fonds consolidé du revenu ou au Fonds des services de santé ainsi que celles dont le fonctionnement est pourvu par des allocations du Parlement tirées sur ces fonds. Ces entités sont les ministères, les organismes budgétaires, l'Assemblée nationale et les personnes qu'elle désigne ainsi que les autres portefeuilles. La quatrième section présente des informations financières sommaires sur les fonds spéciaux.

SOMMAIRE
DES OPÉRATIONS
FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

SOMMAIRE CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2001
(en millions de dollars)

	2001		2000 ⁽¹⁾
	Budget*	Résultats réels	Résultats réels
Revenus autonomes	40 947	42 813	40 970
Transferts du gouvernement du Canada	7 306	8 161	6 352
Total des revenus	48 253	50 974	47 322
Dépenses (excluant le service de la dette)	40 828	41 991	39 943
Service de la dette	7 425	7 606	7 372
Total des dépenses	48 253	49 597	47 315
SURPLUS ANNUEL	—	1 377	7

* Les données sont établies à partir des prévisions de revenus et de dépenses annoncées au Discours sur le budget 2000-2001 du 14 mars 2000.

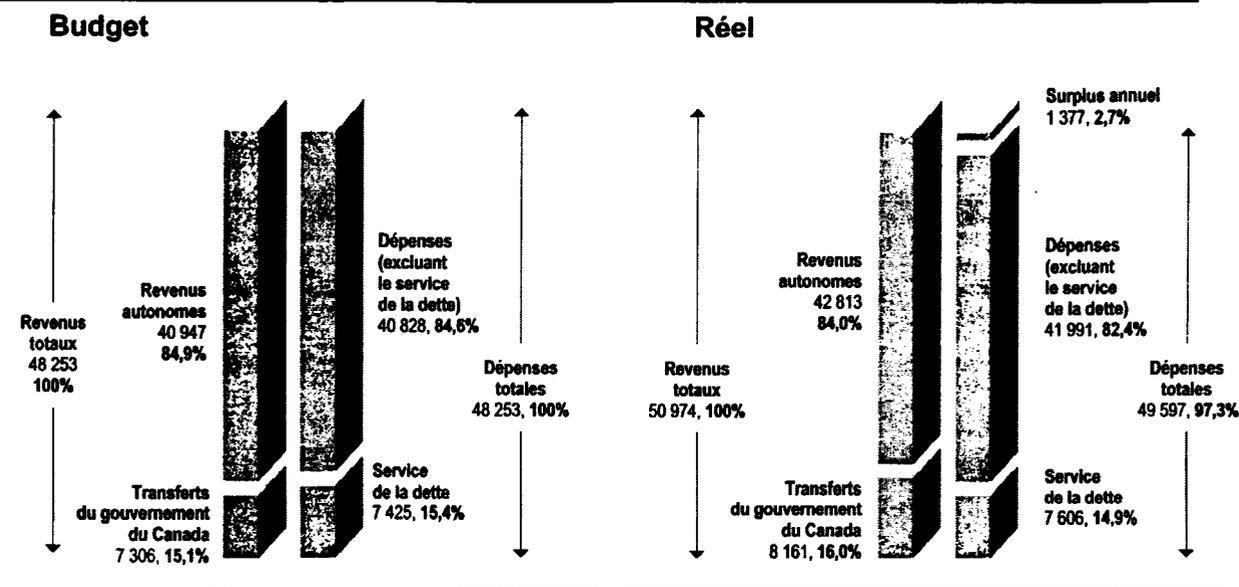
Comme indiqué dans le Discours sur le budget 2001-2002 le gouvernement du Québec a créé une réserve à même le surplus annuel de l'année financière terminée le 31 mars 2001, destinée à des dépenses ultérieures. Celle-ci est présentée à l'annexe 21.

Surplus annuel	1 377
Transfert à la réserve	(950)
Excédent du surplus annuel sur la réserve	427

⁽¹⁾ Certains chiffres de revenus et de dépenses de 2000 ont été reclassés à la hausse de 59 millions de dollars, afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001. Les revenus ont été redressés à la baisse de 16 millions de dollars et les dépenses à la hausse de 7 millions de dollars, suite aux modifications à la comptabilisation de la participation dans les entreprises du Gouvernement et de certaines dépenses pour l'amélioration et la réparation d'immeubles.

SOMMAIRE CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT (suite)

2001



Les revenus de l'année financière 2000-2001 sont plus élevés de 2 721 millions de dollars que les prévisions annoncées au Discours sur le budget. L'augmentation de 1 866 millions de dollars des revenus autonomes résulte d'une meilleure performance économique que prévue en 2000 qui s'est traduite notamment par une hausse des revenus de l'impôt des particuliers, des cotisations au Fonds des services de santé et des taxes à la consommation.

Du côté des transferts fédéraux, la révision à la hausse de 855 millions de dollars s'explique pour l'essentiel par une augmentation des revenus de péréquation.

Les dépenses de l'année financière 2000-2001, excluant le service de la dette, sont plus élevées de 1 163 millions de dollars que les prévisions annoncées au Discours sur le budget. Cette hausse reflète l'impact des ressources additionnelles allouées au secteur de la santé et des services sociaux.

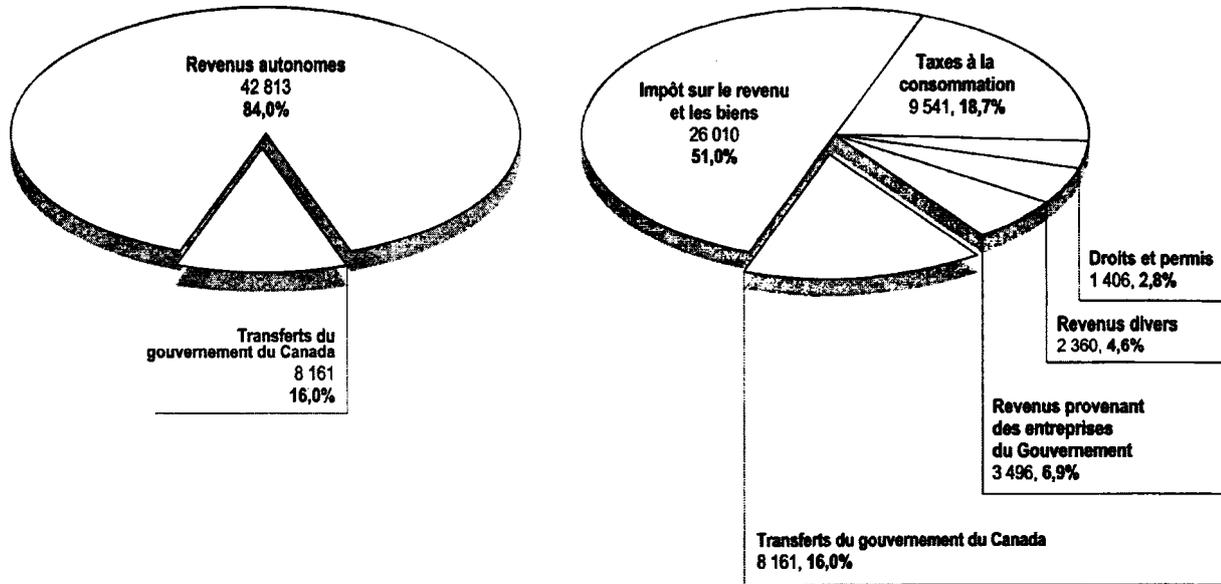
De plus, le service de la dette est à la hausse de 181 millions de dollars par rapport au niveau prévu lors du budget. Cette variation s'explique en majeure partie par un dollar canadien plus faible que prévu vis-à-vis le dollar américain et le yen.

Par ailleurs, le Gouvernement a constitué une réserve de 950 millions de dollars à partir du surplus annuel de 1 377 millions de dollars qui pourra être utilisée, soit pour la réalisation de projets d'immobilisations et d'autres projets dont la réalisation a une durée déterminée, soit pour le maintien de l'équilibre budgétaire dans certaines circonstances particulières.

REVENUS CONSOLIDÉS
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2001
(en millions de dollars)

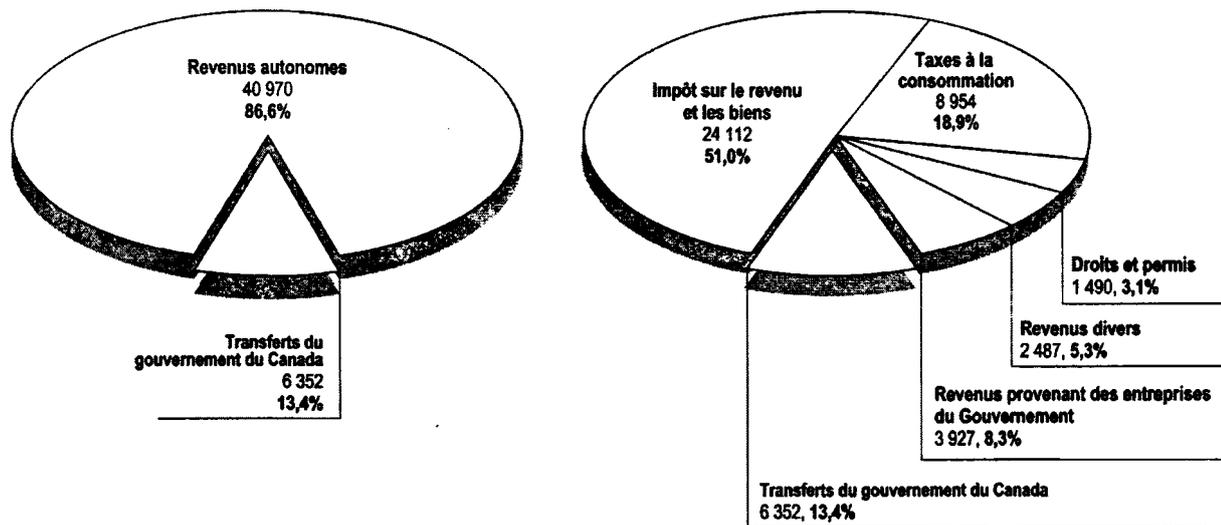
2001

Revenus totaux: 50 974



2000 ⁽¹⁾

Revenus totaux: 47 322



⁽¹⁾ Certains chiffres de 2000 ont été reclassés à la hausse de 59 millions de dollars afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001 et redressés à la baisse de 16 millions de dollars, suite à la modification apportée à la comptabilisation de la participation dans les entreprises du Gouvernement.

DÉPENSES CONSOLIDÉES

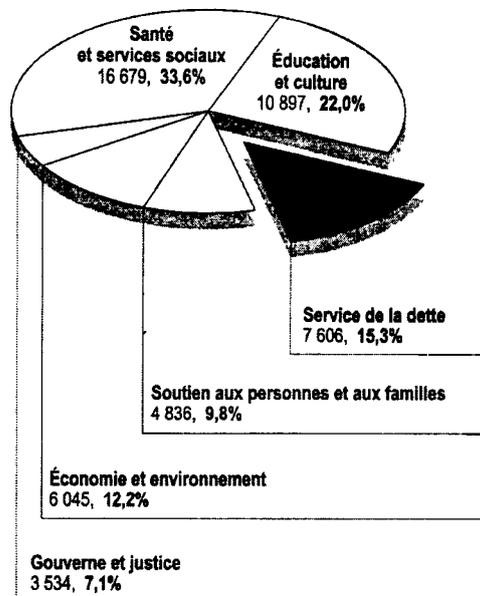
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2001

(en millions de dollars)

2001

Dépenses totales: 49 597

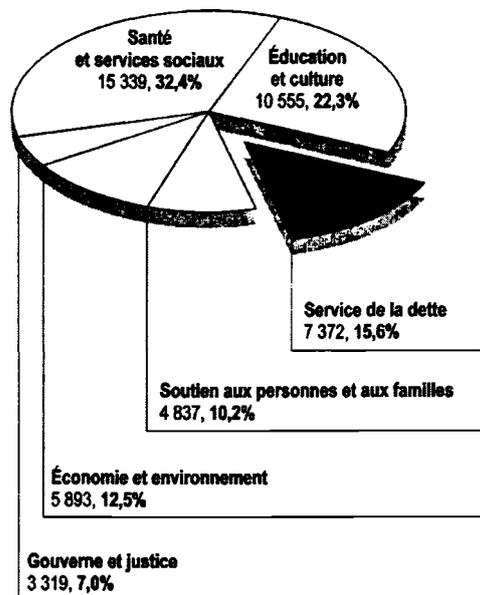
Par missions



2000 ⁽¹⁾

Dépenses totales: 47 315

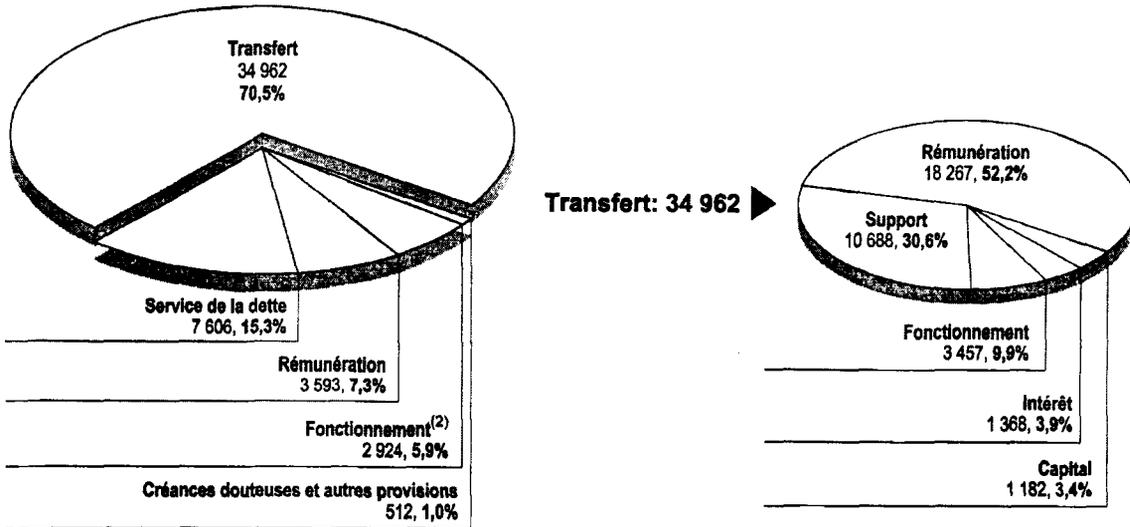
Par missions



⁽¹⁾ Certains chiffres de 2000 ont été reclassés à la hausse de 59 millions de dollars afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001 et redressés à la hausse de 7 millions de dollars, suite aux modifications apportées à la comptabilisation de certaines dépenses pour l'amélioration et la réparation d'immeubles.

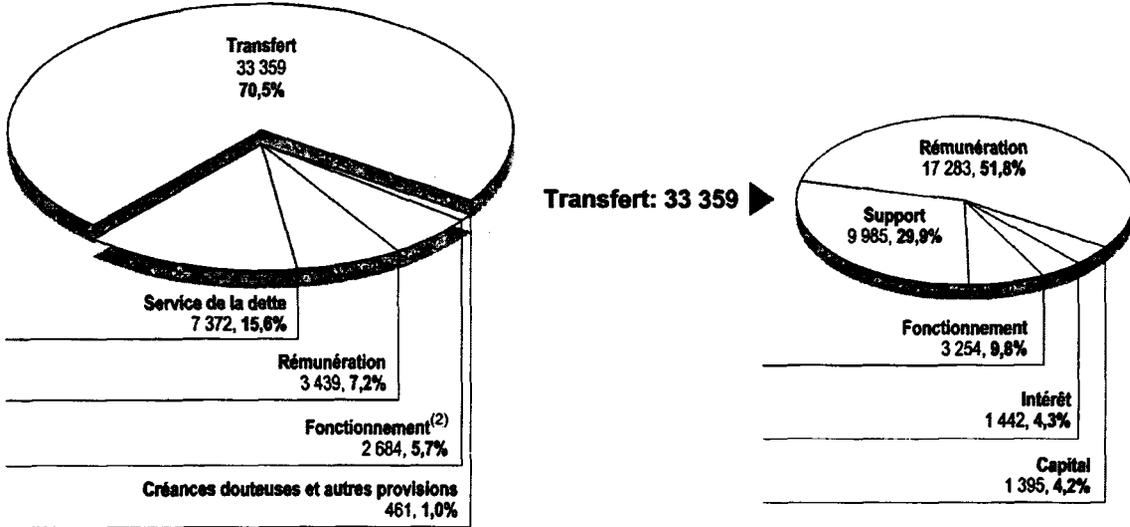
2001

Par supercatégories et catégories



2000 ⁽¹⁾

Par supercatégories et catégories



⁽¹⁾ Certains chiffres de 2000 ont été reclassés à la hausse de 59 millions de dollars afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001 et redressés à la hausse de 7 millions de dollars, suite aux modifications apportées à la comptabilisation de certaines dépenses pour l'amélioration et la réparation d'immeubles.

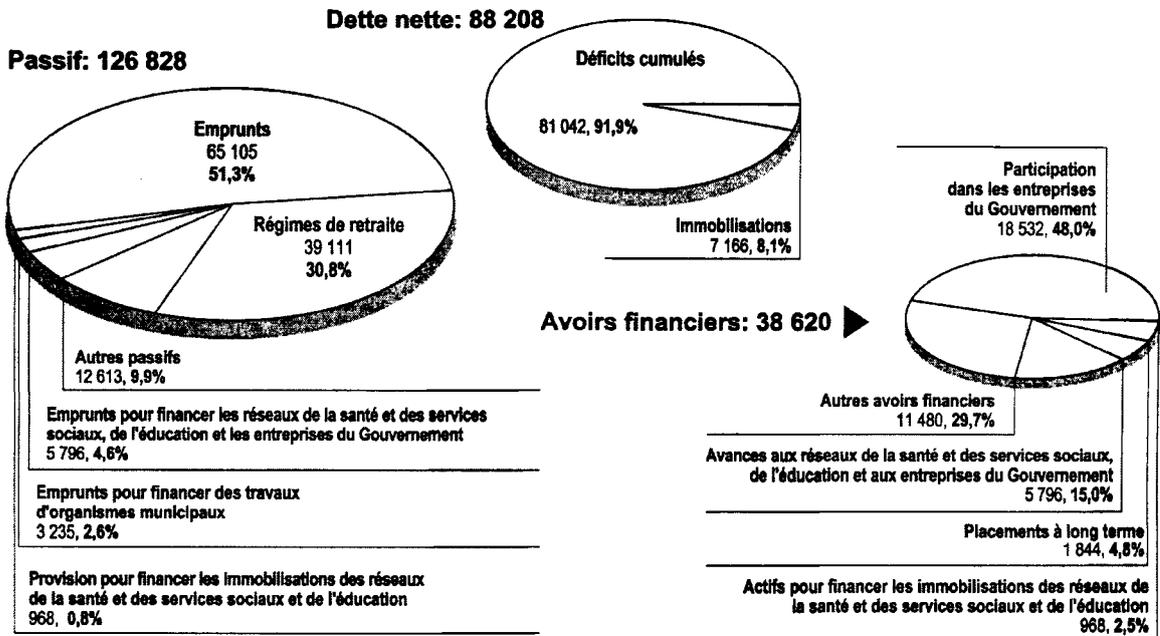
⁽²⁾ Y compris 776 millions de dollars en 2000-2001 (709 millions de dollars en 1999-2000) au titre d'amortissement des immobilisations.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

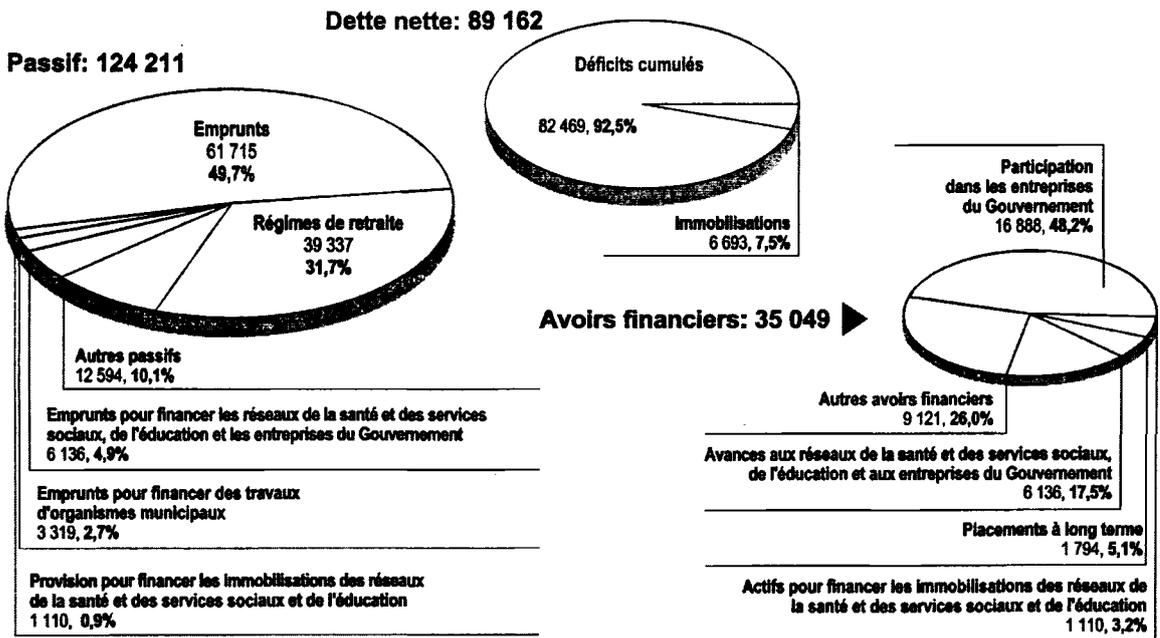
AU 31 MARS 2001

(en millions de dollars)

2001



2000 ⁽¹⁾



⁽¹⁾ Certains chiffres de 2000 ont été redressés suite aux modifications comptables énumérées à la note complémentaire 2 des états financiers consolidés.

CONCILIATION DES REVENUS, DES DÉPENSES ET DU SURPLUS ANNUEL
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2001
(en millions de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u> (redressé)
REVENUS		
Fonds consolidé du revenu excluant les entreprises du Gouvernement	45 377	41 292
Entreprises du Gouvernement	3 496	3 927
Organismes et fonds spéciaux du Gouvernement	12 112	11 433
	<u>60 985</u>	<u>56 652</u>
DÉPENSES		
Fonds consolidé du revenu	47 780	45 396
Organismes et fonds spéciaux du Gouvernement	11 828	11 249
	<u>59 608</u>	<u>56 645</u>
ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS INTERENTITÉS		
Revenus	(10 011)	(9 330)
Dépenses	(10 011)	(9 330)
	<u>—</u>	<u>—</u>
SURPLUS ANNUEL	<u>1 377</u>	<u>7</u>

Comme indiqué dans le Discours sur le budget 2001-2002 le gouvernement du Québec a créé une réserve à même le surplus annuel de l'année financière terminée le 31 mars 2001, destinée à des dépenses ultérieures. Celle-ci est présentée à l'annexe 21.

Surplus annuel	1 377
Transfert à la réserve	<u>(950)</u>
Excédent du surplus annuel sur la réserve	<u>427</u>

STATISTIQUES FINANCIÈRES

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2001

(en millions de dollars)

Année financière	Revenus *	Dépenses *	(Déficit) ou surplus	Dettes nettes ⁽¹⁾	Déficits cumulés	Immobilisations
APRÈS LA RÉFORME						
2000-2001	50 974	49 597	1 377	88 208 ⁽²⁰⁾	81 042	7 166
1999-2000	47 322	47 315	7	89 162 ⁽¹⁹⁾	82 469	6 693
1998-1999	46 572	46 446	126	88 810 ⁽¹⁸⁾	82 577	6 233
1997-1998	41 689	43 846	(2 157)	88 597 ⁽¹⁷⁾	82 581	6 016
AVANT LA RÉFORME						
1996-1997	37 894	41 106	(3 212)	64 833 ⁽¹⁶⁾		
1995-1996	38 787	42 734	(3 947)	61 624		
1994-1995	36 966	42 787	(5 821)	57 677 ⁽¹⁵⁾		
1993-1994	36 581	41 504	(4 923)	51 837		
1992-1993	35 943	40 973	(5 030)	46 914 ⁽¹⁴⁾		
1991-1992	35 016	39 317	(4 301)	41 885 ⁽¹³⁾		
1990-1991	33 561	36 536	(2 975)	37 558		
1989-1990	31 477	33 241	(1 764)	34 583		
1988-1989	30 105	31 809	(1 704)	32 819		
1987-1988	28 431	30 827	(2 396)	31 115 ⁽⁴⁻¹⁰⁾		
1986-1987	25 687	28 659	(2 972)	28 716 ^(4,11,12)		
1985-1986	24 264	27 737	(3 473)	25 735 ^(4,9,10)		
1984-1985	22 394	26 267	(3 873)	21 455 ^(4,8,9)		
1983-1984	21 941	24 105	(2 164)	17 298 ^(4,7)		
1982-1983	19 863	22 326	(2 463)	15 038 ⁽⁴⁾		
1981-1982	17 924	20 545	(2 621)	12 569 ^(4,6)		
1980-1981	14 649	18 130	(3 481)	14 326 ⁽⁶⁾		
1979-1980	13 210	15 610	(2 400)	10 836 ⁽⁶⁾		
1978-1979	11 788	13 286	(1 498)	8 460 ^(4,5)		
1977-1978	11 086	11 790	(704)	7 058 ⁽⁶⁾		
1976-1977	9 640	10 816	(1 176)	6 353 ⁽³⁾		
1975-1976	8 323	9 274	(951)	5 044		
1974-1975	7 230	7 672	(442)	4 093		
1973-1974	5 741	6 400	(659)	3 651		
1972-1973	5 005	5 352	(347)	2 992		
1971-1972	4 477	4 832	(355)	2 645		
1970-1971	3 842	3 987	(145)	2 290 ^(2, 2a)		
1965-1966	1 736	1 999	(263)	1 398		
1960-1961	751	855	(104)	374		
1955-1956	462	442	20	275		

* Certains chiffres ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2000-2001.

(voir notes à la page suivante)

STATISTIQUES FINANCIÈRES (SUITE)
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2001
(en millions de dollars)

(M\$ = millions de dollars)

- (1) La dette nette représente le passif moins les avoirs financiers présentés à l'état de la situation financière.
- (2) À la suite de l'application rétroactive de la comptabilisation de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties, la dette nette a été augmentée de 8 M\$ pour l'effet qu'elle représente sur les surplus ou déficits des années financières antérieures à 1970-1971.
- (2a) À la suite de l'application rétroactive de la comptabilisation des congés de maladie et de vacances, la dette nette a été augmentée de 65 M\$ pour l'effet qu'elle représente sur les surplus ou déficits des années financières antérieures à 1970-1971.
- (3) Le 1^{er} avril 1976, la dette nette a été augmentée de 133 M\$ dont 31 M\$ pour tenir compte de l'inscription des placements en actions dans les organismes et entreprises du Gouvernement selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation et de 102 M\$ pour la comptabilisation en équivalent canadien des emprunts en monnaies étrangères.
- (4) Incluant les régularisations effectuées par les organismes et entreprises du gouvernement du Québec à leurs états financiers de 1 M\$ en 1977-1978, 1 M\$ en 1978-1979, -24 M\$ en 1979-1980, 9 M\$ en 1980-1981, -4 M\$ en 1981-1982, 6 M\$ en 1982-1983, 37 M\$ en 1983-1984, 398 M\$ en 1984-1985, 168 M\$ en 1985-1986, 4 M\$ en 1986-1987 et 4 M\$ en 1987-1988.
- (5) Au 1^{er} avril 1978, la dette nette a été diminuée de 97 M\$ pour annuler l'effet de modifications apportées à la dette nette, aux fins de comparaison de 1945-1946 à 1977-1978, suite à la nouvelle comptabilisation des régimes de retraite.
- (6) Y compris une réduction de 4 374 M\$ pour tenir compte des actions d'Hydro-Québec attribuées au ministre des Finances et payées à même les bénéfices nets cumulés de cette société d'État jusqu'au 31 décembre 1980.
- (7) Au 1^{er} avril 1983, la dette nette a été augmentée de 59 M\$ suite à l'annulation des avances, débiteurs et intérêts courus à recevoir de la Société d'aménagement de l'Outaouais.
- (8) Au cours de l'exercice 1984-1985, la dette nette a été diminuée de 528 M\$ pour tenir compte de 80 M\$ d'actions de la Société immobilière du Québec remises au ministre des Finances et des avances de 448 M\$ consenties à cette dernière lors de la cession de biens à cette Société.
- (9) Incluant une augmentation de 1 078 M\$ pour la variation de change non amortie sur les emprunts en devises étrangères dont 414 M\$ portés à la dette nette en 1984-1985 et 664 M\$ en 1985-1986.
- (10) Y compris une réduction de 25 M\$ en 1985-1986 et de 1 M\$ en 1987-1988 pour tenir compte des actions de la Société des établissements de plein air du Québec attribuées au ministre des Finances lors de la cession de biens à cette Société.
- (11) Au 1^{er} avril 1986, la dette nette a été augmentée de 14 M\$ suite à la radiation du placement en actions dans la Raffinerie de sucre du Québec.
- (12) Au cours de l'exercice 1986-1987, la dette nette a été diminuée de 9 M\$ suite à la réduction des crédateurs – contrats de location-acquisition du 31 mars 1986.
- (13) Y compris une augmentation de 26 M\$ pour tenir compte du redressement apporté aux emprunts afin de rendre la comptabilisation des fonds d'amortissement conforme aux conventions comptables en vigueur.
- (14) En 1992-1993, la dette nette a été diminuée de 1 M\$ pour tenir compte des actions de la Société des établissements de plein air du Québec attribuées au ministre des Finances lors de la cession de biens à cette Société.
- (15) En 1994-1995, la dette nette a été augmentée de 19 M\$ pour tenir compte de la radiation du placement en actions dans la Société générale des industries culturelles.
- (16) La dette nette a été diminuée de 3 M\$ en 1996-1997 pour tenir compte de la portion du gain non réalisé lors de la vente de la participation de SOQUIP dans Noverco inc. (action détenue par la Caisse de dépôt et placement du Québec).
- (17) La dette nette a été augmentée de 21 607 M\$ dont 13 173 M\$ pour la comptabilisation des obligations non inscrites envers les régimes de retraite, 6 889 M\$ pour la consolidation des fonds spéciaux, organismes et entreprises du Gouvernement, 731 M\$ pour la modification de la méthode de comptabilisation des emprunts, 461 M\$ pour la comptabilisation des mesures de restructuration du secteur public et 353 M\$ pour la comptabilisation des immobilisations.
- (18) La dette nette a été augmentée de 339 M\$ dont 217 M\$ pour la comptabilisation des immobilisations, 25 M\$ pour la comptabilisation des crédateurs et frais à payer et 97 M\$ pour la correction des autres comptes.
- (19) La dette nette a été augmentée de 359 M\$ pour la comptabilisation des immobilisations.
- (20) La dette nette a été augmentée de 423 M\$ dont 473 M\$ pour la comptabilisation des immobilisations, 12 M\$ pour les congés de maladie et vacances et -62 M\$ pour les placements dans les entreprises du Gouvernement.

ÉTATS FINANCIERS

CONSOLIDÉS

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ

Le Gouvernement est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés préparés par le Contrôleur des finances pour la ministre des Finances en conformité avec la Loi sur l'administration financière (2000, chapitre 15, article 86). Ces états sont préparés selon les conventions comptables énumérées à la note complémentaire 1.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, le Gouvernement maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne conçus pour fournir une certitude raisonnable que les opérations sont dûment autorisées par le Parlement, réalisées et comptabilisées adéquatement.

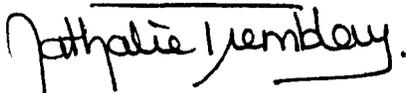
Le Contrôleur des finances est responsable de la comptabilité gouvernementale en maintenant un registre centralisé des opérations financières et obtient des ministères, organismes, entreprises et fonds du Gouvernement toute l'information nécessaire pour satisfaire aux exigences de la comptabilité et de l'information financière.

Le Gouvernement soumet ses états financiers consolidés, pour vérification, au Vérificateur général qui expose dans son rapport à l'Assemblée nationale la nature et l'étendue de sa vérification ainsi que l'expression de son opinion.

Les états financiers faisant partie des Comptes publics sont déposés annuellement à l'Assemblée nationale par la ministre des Finances.

Au nom du gouvernement du Québec,

Le contrôleur des Finances,



Nathalie Tremblay, CA

Le sous-ministre des Finances,



Gilles Godbout

Québec, le 12 décembre 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié les états financiers consolidés suivants du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2001:

- résultats de fonctionnement;
- déficits cumulés;
- situation financière ;
- besoins et surplus financiers et de financement.

La responsabilité de la préparation de ces états financiers incombe au ministre des Finances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction des ministères et des entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

PROVISION POUR PERTES SUR LES INTERVENTIONS FINANCIÈRES GARANTIES

Investissement-Québec établit la provision pour pertes sur ses interventions financières garanties par le gouvernement en fonction des risques de crédit et des interventions en cours. Le gouvernement inscrit une provision différente pour ces mêmes interventions en fonction de sa propre évaluation des risques de crédit et sur la base des interventions autorisées plutôt que celles qui sont en cours. À mon avis, la provision établie par Investissement-Québec est adéquate parce qu'elle est évaluée en fonction de la comptabilité d'exercice et d'une analyse rigoureuse des risques de crédit. Le gouvernement aurait donc dû porter à ses livres la provision calculée par Investissement-Québec. Le fait de ne pas avoir inscrit une provision appropriée a eu pour conséquence de sous-évaluer le surplus de l'année financière terminée le 31 mars 2001 de 41,6 millions de dollars (surévaluer de 24,6 millions de dollars le surplus de l'année financière terminée le 31 mars 2000) et de surévaluer la provision pour pertes sur les interventions financières garanties, la dette nette et les déficits cumulés de 128,3 millions de dollars à cette date (31 mars 2000 : 88,4 millions de dollars).

ENGAGEMENTS POUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS (RREGOP), LE RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT (RRPE) ET LE RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS (RRAPSC)

Le passif inscrit au compte « Régimes de retraite » au 31 mars 2001 pour le service régulier du RREGOP et du RRPE, excluant celui de l'administration supérieure, s'élève à 19 735 millions de dollars et celui pour le RRAPSC s'élève à 597 millions de dollars (31 mars 2000 : 18 177 et 524 millions de dollars). Ces trois régimes sont à coûts partagés, c'est-à-dire que leur coût respectif, soit la cotisation annuelle qui en découle, est partagé dans des proportions préétablies entre l'employeur et les participants. Ce partage de la cotisation annuelle crée un engagement pour le gouvernement au regard du financement de ces régimes, engagement dont la valeur correspond à la caisse

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL (suite)

qu'il aurait constituée s'il avait versé ses cotisations sur les mêmes bases que celles retenues pour déterminer la caisse des participants. Dans le cas du RREGOP et du RRPE, la valeur de cette caisse était estimée à 39 723 millions de dollars au 31 décembre 2000 (31 décembre 1999 : 33 060 millions de dollars). Quant au RRAPSC, pour lequel les cotisations des employés ont été versées dans le Fonds consolidé du revenu, la valeur de la caisse qu'auraient constituée les employés et le gouvernement était estimée à 746 millions de dollars à cette date (31 décembre 1999 : 624 millions de dollars).

Dans la note 5 de ses états financiers, le gouvernement ne reconnaît pas clairement avoir contracté des engagements pour le financement de ces régimes. En effet, il n'y indique pas que les engagements auxquels il fait référence découlent du partage de la cotisation annuelle établi en fonction des dispositions législatives de ces régimes et des conventions collectives qu'il a négociées depuis leur instauration. Relativement à des engagements de 39 723 millions de dollars pour le RREGOP et le RRPE et de 746 millions de dollars pour le RRAPSC (31 décembre 1999 : 33 060 et 624 millions de dollars), 19 735 millions de dollars pour le RREGOP et le RRPE et 597 millions de dollars pour le RRAPSC (31 mars 2000 : 18 177 et 524 millions de dollars) sont déjà comptabilisés à titre de passif, au 31 mars 2001.

Bien que ces engagements n'aient pas d'effet sur le passif, la dette nette, les déficits cumulés et le surplus de l'année financière terminée le 31 mars 2001, il est nécessaire d'en faire une divulgation appropriée pour que le lecteur des états financiers soit en mesure d'évaluer l'état des finances du gouvernement.

À mon avis, à l'exception des effets de la comptabilisation inappropriée de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties ainsi que de la divulgation inappropriée par le gouvernement de ses engagements quant au financement du RREGOP, du RRPE et du RRAPSC présentés dans les paragraphes précédents, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du gouvernement du Québec au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de l'évolution de sa situation financière pour l'année financière terminée à cette date, selon les conventions comptables présentées à la note 1. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., c. V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception de l'application rétroactive des modifications aux conventions comptables expliquées à la note 2, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,



Guy Breton, FCA

Québec, le 12 décembre 2001

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2001
(en millions de dollars)

<u>Annexe</u>	<u>2001</u>		<u>2000</u>
	<u>Budget *</u>	<u>Résultats réels</u>	<u>Résultats réels</u> (notes 2 et 13)
5 REVENUS (note 3)			
Impôt sur le revenu et les biens	24 245	26 010	24 112
Taxes à la consommation	9 355	9 541	8 954
Droits et permis	1 471	1 406	1 490
Revenus divers	2 448	2 360	2 487
Revenus provenant des entreprises du Gouvernement	<u>3 428</u>	<u>3 496</u>	<u>3 927</u>
Revenus autonomes	40 947	42 813	40 970
Transferts du gouvernement du Canada	<u>7 306</u>	<u>8 161</u>	<u>6 352</u>
Total des revenus	<u>48 253</u>	<u>50 974</u>	<u>47 322</u>
6 DÉPENSES			
Santé et services sociaux	16 034	16 679	15 339
Éducation et culture	10 797	10 897	10 555
Économie et environnement	5 713	6 045	5 893
Soutien aux personnes et aux familles	4 726	4 836	4 837
Gouverne et justice	<u>3 558</u>	<u>3 534</u>	<u>3 319</u>
Sous-total	<u>40 828</u>	<u>41 991</u>	<u>39 943</u>
Service de la dette	<u>7 425</u>	<u>7 606</u>	<u>7 372</u>
Total des dépenses	<u>48 253</u>	<u>49 597</u>	<u>47 315</u>
SURPLUS ANNUEL	<u>—</u>	<u>1 377</u>	<u>7</u>

* Les données sont établies à partir des prévisions de revenus et de dépenses annoncées au Discours sur le budget 2000-2001 du 14 mars 2000.

Comme indiqué dans le Discours sur le budget 2001-2002 le gouvernement du Québec a créé une réserve à même le surplus annuel de l'année financière terminée le 31 mars 2001, destinée à des dépenses ultérieures. Celle-ci est présentée à l'annexe 21.

Surplus annuel	1 377
Transfert à la réserve	<u>(950)</u>
Excédent du surplus annuel sur la réserve	<u><u>427</u></u>

ÉTAT CONSOLIDÉ DES DÉFICITS CUMULÉS
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2001
(en millions de dollars)

	2001		2000
	Budget *	Résultats réels	Résultats réels (note 2)
DÉFICITS CUMULÉS AU DÉBUT	(82 469)	(82 469)	(82 249)
Surplus annuel	--	1 377	7
Redressements (note 2)	--	50	(227)
DÉFICITS CUMULÉS À LA FIN	(82 469)	(81 042)	(82 469)

* Les données sont établies à partir des prévisions de revenus et de dépenses annoncées au Discours sur le budget 2000-2001 du 14 mars 2000.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

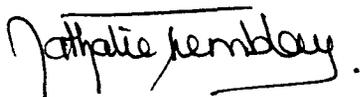
AU 31 MARS 2001

(en millions de dollars)

<u>Annexe</u>	<u>2001</u>	<u>2000</u> (note 2)
AVOIRS FINANCIERS		
7 Placements temporaires	1 654	703
8 Débiteurs	8 231	6 904
9 Participation dans les entreprises du Gouvernement	18 532	16 888
10 Placements à long terme	1 844	1 794
11 Autres comptes	1 595	1 514
Avances aux réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et aux entreprises du Gouvernement (note 8)	5 796	6 136
Actifs pour financer les immobilisations des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation (note 10)	968	1 110
TOTAL DES AVOIRS FINANCIERS	38 620	35 049
PASSIF		
12 Découvert bancaire	2 776	2 323
13 Crédoiteurs et frais à payer	8 328	9 258
Revenus reportés	1 509	1 013
Régimes de retraite (note 5)	39 111	39 337
14 Emprunts (note 6)	65 105	61 715
15 Emprunts pour financer les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et les entreprises du Gouvernement (note 8)	5 796	6 136
16 Emprunts pour financer des travaux d'organismes municipaux (note 9)	3 235	3 319
Provision pour financer les immobilisations des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation (note 10)	968	1 110
TOTAL DU PASSIF	126 828	124 211
17 DETTE NETTE	(88 208)	(89 162)
18 IMMOBILISATIONS	7 166	6 693
DÉFICITS CUMULÉS	(81 042)	(82 469)

- 19 Engagements et éventualités (note 11)
 20 Opérations de nature fiduciaire exercées par des organismes et fonds du Gouvernement
 21 Réserve

Le contrôleur des Finances,



Nathalie Tremblay, CA

Le sous-ministre des Finances,



Gilles Godbout

Québec, le 12 décembre 2001

ÉTAT CONSOLIDÉ DES BESOINS ET SURPLUS FINANCIERS ET DE FINANCEMENT
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2001
(en millions de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>	(note 2)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Surplus	1 377		7
Eléments n'affectant pas les liquidités:			
Quote-part du Gouvernement dans les résultats des entreprises inscrite aux revenus moins les dividendes déclarés	(1 157)	(1 782)	
Créances douteuses et autres provisions	512	461	
Congés de maladie et vacances	58	66	
Charge de retraite (note 5)	1 248	1 077	
Frais d'intérêt relatifs aux régimes de retraite (note 5)	3 006	2 851	
Amortissement des immobilisations	776	709	
Amortissement des frais reportés	1	2	
Amortissement de la perte de change non réalisée	163	200	
Amortissement de l'escompte et de la prime	99	116	
	<u>4 706</u>	<u>116</u>	<u>3 700</u>
	6 083		3 707
Régimes de retraite			
Prestations et autres paiements	(2 567)	(2 336)	
Cotisations des salariés et des employeurs autonomes	106	148	
	<u>(2 461)</u>	<u>148</u>	<u>(2 188)</u>
Comptes à fin déterminée (annexe 13)			
Paiements et autres débits	(377)	(339)	
Rentrées et autres crédits	367	331	
	<u>(10)</u>	<u>331</u>	<u>(8)</u>
Variation des avoirs financiers et du passif reliés au fonctionnement	<u>(2 304)</u>		<u>580</u>
Liquidités provenant des activités de fonctionnement	<u>1 308</u>		<u>2 091</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Variation de la participation dans les entreprises du Gouvernement			
Placements effectués	(425)	(212)	
Placements réalisés		29	
	<u>(425)</u>	<u>(183)</u>	
Variation des placements à long terme			
Placements effectués	(200)	(284)	
Placements réalisés	50	154	
	<u>(150)</u>	<u>(130)</u>	
Immobilisations			
Acquisitions	(1 264)	(1 106)	
Dispositions	15	38	
	<u>(1 249)</u>	<u>(1 068)</u>	
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	<u>(1 824)</u>		<u>(1 381)</u>
(BESOINS) SURPLUS FINANCIERS NETS	<u><u>(516)</u></u>		<u><u>710</u></u>

ÉTAT CONSOLIDÉ DES BESOINS ET SURPLUS FINANCIERS ET DE FINANCEMENT (suite)
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2001
(en millions de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		(note 2)
Variation des emprunts		
Emprunts effectués	8 594	6 080
Emprunts remboursés	<u>(5 586)</u>	<u>(6 212)</u>
	3 008	(132)
Variation du Fonds d'amortissement des régimes de retraite		
Versements	(1 607)	(2 612)
Réinvestissement des revenus de placements du fonds	(412)	(219)
Variation des liquidités ⁽¹⁾	<u>(473)</u>	<u>2 253</u>
FINANCEMENT NET	<u>516</u>	<u>(710)</u>

⁽¹⁾ Les liquidités comprennent les espèces en banque et les placements temporaires diminués des emprunts temporaires.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Le gouvernement du Québec rend compte de ses opérations financières selon les conventions ci-après énumérées. Les renseignements compris dans ses états financiers consolidés sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs estimations et jugements.

PÉRIMÈTRE COMPTABLE

Le périmètre comptable du Gouvernement englobe les ministères, les organismes, les entreprises et les fonds spéciaux qui doivent rendre compte de la gestion de leurs opérations et ressources financières soit à un ministre, soit directement à l'Assemblée nationale et qui appartiennent au Gouvernement ou sont sous son contrôle. Ils sont énumérés en annexe aux états financiers.

Les opérations de nature fiduciaire exercées par certains organismes et fonds sont exclues du périmètre comptable du Gouvernement. Ces organismes et fonds sont énumérés en annexe aux états financiers.

MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les comptes du Fonds consolidé du revenu et des autres entités comprises dans le périmètre comptable du Gouvernement, à l'exception des entreprises du Gouvernement, sont homogénéisés et combinés ligne par ligne selon les conventions comptables décrites ci-après; les opérations et les soldes interentités sont éliminés.

Les entreprises du Gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. En conséquence, la participation dans ces entreprises est enregistrée au coût, lequel est, d'une part, ajusté annuellement de la quote-part du Gouvernement dans les résultats de ces entreprises avec contrepartie aux revenus et, d'autre part, réduit de la part des dividendes versés ou déclarés par l'entreprise qui revient au Gouvernement. Une entreprise du Gouvernement possède toutes les caractéristiques suivantes:

- a) elle constitue une entité juridique distincte ayant le pouvoir de passer des contrats en son propre nom et d'ester en justice;
- b) elle est investie des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales;
- c) elle a pour principale activité la vente de biens ou la prestation de services à des particuliers ou à des organismes non compris dans le périmètre comptable du Gouvernement;
- d) elle peut, dans le cours normal de ses activités, poursuivre ses activités et faire face à ses dettes au moyen de revenus tirés de sources non comprises dans le périmètre comptable du Gouvernement.

REVENUS

Les revenus provenant des impôts sur les revenus et les biens, des taxes à la consommation, des droits, des permis, amendes et confiscations sont comptabilisés dans l'année financière au cours de laquelle ils sont reçus, déduction faite des remboursements et des autres montants déductibles en vertu de la législation pertinente. Les cotisations et les comptes émis avant la fin de l'année financière sont portés à ces revenus.

Les revenus découlant des transferts du gouvernement du Canada sont comptabilisés dans l'année financière au cours de laquelle ils sont reçus à ce titre. Cependant, les réclamations émises et les estimations de revenus provenant des transferts reliés à des programmes à frais partagés sans compensation fiscale sont comptabilisées dans l'année financière au cours de laquelle les dépenses s'y rattachant sont effectuées.

Les autres revenus sont comptabilisés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. À l'égard des intérêts créditeurs, la comptabilisation cesse lorsque le recouvrement du capital ou des intérêts n'est pas raisonnablement sûr.

DÉPENSES

Les dépenses comprennent le coût des biens et services acquis au cours de l'année financière à l'exception des immobilisations pour lesquelles un amortissement annuel est comptabilisé.

Les transferts sont comptabilisés dans l'année financière au cours de laquelle surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où les transferts ont été autorisés et lorsque les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité.

AVOIRS FINANCIERS

Les placements temporaires sont comptabilisés au coût. Les débiteurs et les prêts et avances sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen de provisions pour moins-values.

La participation dans les entreprises du Gouvernement est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Les autres placements à long terme sont comptabilisés au coût et sont réduits de toute moins-value durable. Cette moins-value est imputée aux opérations de l'année financière où elle est constatée.

PASSIF

Créditeurs et frais à payer

Comptes à fin déterminée

La Loi sur l'administration financière (2000, chapitre 15) prévoit la création de comptes à fin déterminée dans lesquels peuvent être déposées les sommes reçues en fonction d'un contrat ou d'une entente qui en prévoit l'affectation à une fin spécifique. Ainsi, certains montants encaissables ou payables, reliés à des programmes à frais partagés sans compensation fiscale ou à diverses compensations de tiers, sont inscrits dans des comptes à fin déterminée.

Congés de maladie et vacances

Les obligations découlant des congés de maladie et vacances dus aux employés du Gouvernement sont comptabilisées à titre de passif. La variation annuelle de ce compte est portée aux dépenses.

Provision pour pertes sur les interventions financières garanties

Les obligations découlant des emprunts et autres interventions financières garantis sont comptabilisées au passif lorsqu'une perte est probable. La variation annuelle de cette provision est portée aux dépenses.

La provision représentant les pertes probables est évaluée en utilisant un taux basé sur l'expérience passée en matière de pertes sur chacun des programmes de garanties. Les garanties spéciales sont regroupées selon leur niveau de risque.

Régimes de retraite

Les régimes de retraite gouvernementaux sont des régimes à prestations déterminées. Dans le cadre de la préparation des états financiers du Gouvernement, les obligations au titre des prestations constituées sont évaluées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services, selon les hypothèses les plus probables déterminées par le Gouvernement, concernant notamment l'inflation, l'intérêt et les salaires des employés. La méthode utilisée est toutefois redressée pour tenir compte de la façon dont les prestations sont gagnées par les salariés.

Charge totale relative aux régimes

Le coût annuel des prestations constituées de tous les régimes y compris le coût des modifications aux régimes ainsi que les amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou pertes actuariels sont portés aux dépenses avec contrepartie au compte «Régimes de retraite», soit le passif au titre des régimes. Les modifications des hypothèses actuarielles font partie des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou pertes actuariels.

Dans le cas du Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics (RREGOP), du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), du Régime de retraite des enseignants (RRE), du Régime de retraite de certains enseignants (RRCE) et des transferts du RRE et du RRF au RREGOP et au RRPE, les redressements relatifs aux estimations découlant des gains et pertes actuariels sont amortis en ligne droite (méthode linéaire) sur une période correspondant à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants à l'ensemble de ces régimes. Les redressements relatifs aux estimations découlant des gains et pertes actuariels des autres régimes de retraite sont toutefois amortis sur une période correspondant à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants à chacun des régimes.

La charge totale relative aux régimes comprend également les frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées avec contrepartie au passif du compte «Régimes de retraite». Les revenus de placements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite formé pour pourvoir au paiement des prestations de ces régimes sont pris en compte dans le calcul des frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées.

Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés au montant encaissé lors de l'émission, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance. Les frais d'émission sont comptabilisés comme frais reportés puis amortis sur la durée de chaque emprunt.

La valeur des emprunts en monnaies étrangères est ajustée selon les taux de change en vigueur à la date de l'arrêté des comptes et les variations sont inscrites comme gain ou perte de change non réalisé, puis amorties sur la durée de chaque emprunt.

Les gains ou pertes sur les instruments financiers sont reportés et amortis sur la durée restante de chaque contrat; cependant, les gains ou pertes de change sur des contrats à court terme visant à couvrir la dette à long terme sont amortis sur la durée restante du portefeuille d'emprunts dans la devise concernée.

Les amortissements sont calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire, à l'exception des escomptes et des primes qui sont amortis selon le taux de rendement effectif de chaque emprunt.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont des avoirs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Elles comprennent les terrains, les bâtiments, les aménagements tels ceux des parcs et des bases de plein air, les réseaux complexes tels les barrages, les canaux, les routes et les ponts, le matériel et l'équipement incluant les véhicules et les meubles, et le développement informatique.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, selon une méthode logique et systématique, sur une période correspondant à leur durée de vie utile; elles sont une composante de la dette nette. Le coût comprend les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Le coût des immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements exigibles. Les œuvres d'art et les trésors historiques ne sont pas comptabilisés à titre d'immobilisations mais sont indiqués en note aux états financiers et leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie au passif des revenus reportés qui sont virés graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées. Cependant, les terrains sont inscrits à leur valeur symbolique.

Les sommes reçues d'organismes non compris dans le périmètre comptable du Gouvernement pour l'achat d'immobilisations sont comptabilisées au passif à titre de revenus reportés et virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées. Toutefois, les contributions reçues pour l'achat de terrains sont déduites du coût de ces derniers.

2. MODIFICATIONS COMPTABLES

a) Participation dans les entreprises du Gouvernement

Modifications appliquées rétroactivement avec redressements aux années antérieures

À compter de la présente année financière, une entreprise du Gouvernement présente ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, alors qu'auparavant cette entreprise adoptait des conventions comptables particulières.

Une correction a été apportée à la valeur de la participation d'une entreprise du Gouvernement au 1^{er} avril 1997.

Ces modifications appliquées de façon rétroactive ont pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants:

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
	(en millions de dollars)	
Participation dans les entreprises du Gouvernement	(235)	(235)
Dette nette	235	193
Déficits cumulés	235	193
Excédent de l'évaluation municipale des immobilisations de la Corporation d'hébergement du Québec sur leur coût à la date d'acquisition		26
Surplus		(16)

Modifications appliquées rétroactivement sans redressement des années antérieures

Au cours de l'année financière, certaines entreprises du Gouvernement ont appliqué les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA), notamment en ce qui a trait à la comptabilisation des avantages sociaux futurs.

De plus, une autre entreprise du Gouvernement a modifié ses conventions comptables relativement à certaines provisions et au passif actuariel.

Ces modifications, appliquées de façon rétroactive, mais sans redressement des années antérieures, ont pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants:

	<u>2001</u>
	(en millions de dollars)
Participation dans les entreprises du Gouvernement	81
Dette nette	(62)
Déficits cumulés	(62)
Surplus	19

b) Découvert bancaire

À compter de la présente année financière, le Gouvernement impute aux résultats certaines dépenses pour l'amélioration et la réparation d'immeubles, alors qu'auparavant ces dépenses étaient capitalisées et amorties au même rythme que le remboursement du financement.

Cette modification appliquée de façon rétroactive a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants:

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
	(en millions de dollars)	
Découvert bancaire	45	41
Dette nette	41	34
Déficits cumulés	41	34
Surplus	(4)	(7)

c) Crédoiteurs et frais à payer

Depuis le 1^{er} avril 1996, le Gouvernement comptabilise les obligations découlant des congés de maladie et de vacances dus aux employés à titre de passif au compte «Congés de maladie et vacances».

Pour certains organismes, ces obligations ont été inscrites au cours de l'année financière alors qu'auparavant ces avantages étaient comptabilisés lorsqu'ils étaient utilisés.

Cette modification, appliquée rétroactivement, mais sans redressement des années antérieures, a eu pour effet d'augmenter les postes suivants:

	<u>2001</u>
	(en millions de dollars)
Créditeurs et frais à payer	12
Dette nette	12
Déficits cumulés	12

3. REVENUS

SELON LA LÉGISLATION PERTINENTE, LES REVENUS SONT INSCRITS APRÈS DÉDUCTION DES MONTANTS SUIVANTS:

	2001 (en millions de dollars)	2000 (redressé)
Impôt sur le revenu des particuliers		
Crédits d'impôt remboursables:		
Taxe de vente	441	466
Frais de garde	189	213
Autres	40	37
Remboursements d'impôts fonciers	233	257
Allocations d'aide aux familles	45	52
	<u>948</u>	<u>1 025</u>
Impôt des sociétés		
Crédits d'impôt remboursables:		
Crédits d'impôt des grandes sociétés	205	179
Recherche scientifique et développement expérimental	178	169
Productions cinématographiques	147	88
Crédits d'impôt relatif à la déclaration des pourboires	47	26
Autres	177	118
	<u>754</u>	<u>580</u>
Droits et permis		
Traitements sylvicoles et autres activités d'aménagement forestier	230	196
Contrôle routier	45	34
Crédits de droits miniers remboursables pour pertes afférentes à des frais d'exploration et d'immobilisations et autres	10	7
	<u>285</u>	<u>237</u>
	<u>1 987</u>	<u>1 842</u>

4. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût et présentées à la dette nette. Elles sont amorties selon les méthodes suivantes en fonction de leur durée de vie utile:

Catégorie	Méthode d'amortissement	Durée
Bâtiments	Linéaire et intérêts composés	10 à 50 ans
Aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Réseaux complexes	Linéaire	10 à 40 ans
Matériel et équipement	Linéaire	3 à 20 ans
Développement informatique	Linéaire	5 à 10 ans

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins, d'estampes, de photographies, d'installations, de films et de vidéos et leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

5. RÉGIMES DE RETRAITE

Le gouvernement du Québec contribue à plusieurs régimes de retraite pour l'ensemble de ses employés. Les participants à ces régimes sont les employés des secteurs public et parapublic, les membres de l'Assemblée nationale et les juges de la Cour du Québec.

RÉGIMES DE RETRAITE

	Nombre estimé de participants au 31 décembre 2000	Nombre de prestataires au 31 décembre 2000
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	425 000	99 912
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)	22 500	10 345
Régime de retraite des enseignants et Régime de retraite de certains enseignants (RRE et RRCE)	10 250 *	43 243
Régime de retraite des fonctionnaires (RRF)	3 600 *	25 727
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)	3 850	3 443
Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)	2 350	896
Régime de retraite des juges de la Cour du Québec (RRJCQ)	292	285
Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFQ)	290	67
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN)	122	262
	<u>468 254</u>	<u>184 180</u>

* Depuis le 1^{er} juillet 1973, ces régimes n'acceptent plus de nouveaux adhérents.

Ces régimes sont à «prestations déterminées» ce qui signifie qu'ils garantissent un revenu déterminé aux participants au moment de la retraite, calculé en fonction du revenu moyen des meilleures années, généralement cinq, et du nombre d'années de service des participants. Les prestations sont généralement indexées au coût de la vie pour la partie acquise avant le 1^{er} juillet 1982 et après cette date, elles sont partiellement indexées.

Il y a deux catégories de régimes de retraite: > les régimes de retraite à coûts partagés;
> les régimes de retraite à solde du coût.

Régimes de retraite à coûts partagés

Dans le cas du RREGOP et du RRPE, le Gouvernement assume 50 % des coûts pour les années de service à partir du 1^{er} juillet 1982, et 58,33 % (7/12), pour les années de service avant le 1^{er} juillet 1982. Les cotisations des participants et les contributions des employeurs autonomes sont versées à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Dans le cas du RRAPSC, le Gouvernement assume 46 % des coûts et les employés une proportion de 54 %. Les cotisations des employés sont versées au Fonds consolidé du revenu.

Régimes de retraite à solde du coût

Les régimes de retraite à solde du coût sont des régimes pour lesquels les employeurs assument la différence entre le coût du régime et les cotisations versées par les participants. C'est le cas de tous les régimes du Gouvernement autres que le RREGOP, le RRPE et le RRAPSC. Les cotisations des participants et des employeurs autonomes de

tous ces régimes sont versées au Fonds consolidé du revenu. Le Gouvernement assume la différence entre le coût du régime et les cotisations versées par les participants et les employeurs autonomes.

Valeur des obligations actuarielles au titre des prestations constituées pour l'ensemble des régimes de retraite

La valeur des obligations actuarielles au titre des prestations constituées pour l'ensemble des régimes de retraite pour le service rendu à une date donnée est évaluée, par les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), en utilisant la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services en prenant en considération, entre autres, les hypothèses à long terme de nature économique les plus probables.

Hypothèses économiques à long terme:

- Rendement, net d'inflation	4,85 %
- Taux d'inflation	3,00 %
- Progression des salaires, nette d'inflation	1,10 %

Passif du Gouvernement au titre des régimes de retraite

La comptabilisation du passif du Gouvernement au titre des régimes de retraite est effectuée conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés à l'égard des régimes de retraite du secteur public.

Le passif inscrit des régimes de retraite est établi sur la base de la valeur des obligations actuarielles au titre des prestations constituées pour l'ensemble des régimes de retraite, en tenant compte de certains redressements relatifs aux gains et pertes actuariels constatés lors des évaluations actuarielles triennales. Ces gains et pertes sont amortis selon la convention comptable établie à cet égard. Le passif du Gouvernement au titre des régimes de retraite comprend également des frais d'intérêts calculés sur la base de la valeur des obligations actuarielles au titre des prestations constituées à une date donnée pour l'ensemble des régimes de retraite.

Le passif inscrit au titre des régimes de retraite du Gouvernement est estimé à 46 170 millions de dollars au 31 mars 2001 pour l'ensemble des régimes, dont 23 355 millions de dollars pour le RREGOP et le RRPE comme le montre le tableau ci-dessous pour les principaux régimes.

PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE

	Obligations actuarielles au titre des prestations constituées	Redressements	Passif au titre des régimes de retraite au 31 mars 2001	Passif au titre des régimes de retraite au 31 mars 2000
		(en millions de dollars)		
RREGOP et RRPE				
- service régulier RREGOP	18 233	(1 206)	17 027	18 549
- service régulier RRPE ⁽¹⁾	3 371	(245)	3 126	
- service transféré au RREGOP et au RRPE	3 463	(261)	3 202	2 514
RRE et RRCE	15 286	(943)	14 343	14 747
RRF	5 392	(286)	5 106	5 369
Autres	3 357	9	3 366	3 198
	49 102	(2 932)	46 170	44 377
Fonds d'amortissement⁽²⁾	(7 059)		(7 059)	(5 040)
	42 043	(2 932)	39 111	39 337

⁽¹⁾ En vigueur à compter du 1^{er} janvier 2001.

(2) En vertu de la Loi sur l'administration financière (2000, chapitre 15, article 8), la ministre des Finances peut placer à long terme, par dépôt à la Caisse de dépôt et placement du Québec, toute partie du Fonds consolidé du revenu jusqu'à concurrence des sommes qui sont comptabilisées au passif au titre des régimes de retraite, pour former un fonds d'amortissement en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations de ces régimes de retraite. Les actifs du Fonds d'amortissement sont comptabilisés à une valeur axée sur la valeur marchande. Au cours de l'année financière 2000-2001, la ministre a investi 1 607 millions de dollars (2 612 millions de dollars en 1999-2000) au Fonds d'amortissement des régimes de retraite. Au 31 mars 2001, un revenu de placements de 412 millions de dollars (219 millions de dollars en 2000) a été réinvesti au Fonds d'amortissement, lequel montant a été pris en compte dans le calcul des frais d'intérêts à l'égard des régimes de retraite.

Évaluations actuarielles et estimations subséquentes

Les estimations les plus récentes produites et émises en 2001 ont été établies à partir des évaluations actuarielles au 31 décembre 1999 pour le RREGOP, le RRPE, le RRE et le RRF, au 31 décembre 1997 pour le RRAPSC, au 31 décembre 1996 pour le RRCE, le RRMSQ, le RRMAN et le RRJCQ, et au 31 décembre 1994 pour le RREFQ.

CHARGE TOTALE RELATIVE AUX RÉGIMES

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
	(en millions de dollars)	
Charge de retraite		
Coût des prestations constituées excluant les frais d'intérêts	1 262	1 042
Cotisations des salariés	(106)	(124)
Cotisations des employeurs autonomes		(24)
	<u>1 156</u>	<u>894</u>
Coûts des modifications		44
Amortissement des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels	92	139
	<u>1 248</u>	<u>1 077</u>
Frais d'intérêts relatifs aux régimes de retraite	2 594 ⁽¹⁾	2 632 ⁽¹⁾
	<u>2 594</u>	<u>2 632</u>
Total	<u><u>3 842</u></u>	<u><u>3 709</u></u>

(1) Tenant compte des revenus de placements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite de 412 millions de dollars en 2000-2001 (219 millions de dollars en 1999-2000).

FINANCEMENT DES RÉGIMES DE RETRAITE

Évaluations actuarielles à des fins de financement pour le service régulier des régimes de retraite à «coûts partagés» (RREGOP, RRPE et RRAPSC)

Conformément à la loi, les actuaires de la CARRA effectuent tous les trois ans une évaluation actuarielle à des fins de financement pour chacun des régimes, c'est-à-dire pour déterminer les taux de cotisation des régimes. Pour les fins de ces évaluations, les actuaires tiennent compte des dispositions législatives et des conventions collectives en utilisant la méthode d'évaluation convenue entre les parties de même que des hypothèses économiques plus conservatrices que celles utilisées pour les évaluations aux fins de la comptabilisation.

Selon ces évaluations, l'engagement du Gouvernement aux fins de financement est calculé comme étant la caisse qu'il aurait constituée s'il avait eu à verser, depuis 1973, ses cotisations sur les mêmes bases que celles retenues pour déterminer le taux de cotisation des participants. Cette caisse, dans le cas du RREGOP et du RRPE, était estimée, au 31 décembre 2000, à 39 723 millions de dollars (33 060 millions de dollars en 1999). Dans le cas du RRAPSC, pour lequel les cotisations des employés ont été versées au Fonds consolidé du revenu, la valeur de la caisse qu'auraient constituée les employés et le Gouvernement était de 746 millions de dollars à cette même date (624 millions de dollars en 1999). L'écart entre ces caisses et le passif inscrit au titre de ces trois régimes représente une somme non exigible qui n'a pas à être comptabilisée au passif du Gouvernement. Cet écart découle d'hypothèses économiques et de méthodologies différentes.

6. EMPRUNTS

Les emprunts convertis en dollars canadiens sont présentés ci-dessous par monnaies et par années d'échéance. Les unités monétaires par monnaies tiennent compte des contrats d'échange de devises:

Monnaie ⁽¹⁾	2001			2000		
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	Taux d'intérêt moyen pondéré %	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	Taux d'intérêt moyen pondéré %
		(en millions de dollars)			(en millions de dollars)	
En dollar canadien	46 753	46 753 ⁽²⁾	7,39	42 106	42 106	7,69
En dollar américain	7 664	12 091	7,18	8 788	12 774	7,36
En yen	660 592	8 297	4,04	465 527	6 592	4,30
En franc suisse				1 583	1 384	4,13
En mark allemand	140	100	6,20	140	100	5,85
En franc français	1 915	405	6,54	1 918	407	6,55
En euro	(364)	(505)	5,23	132	184	5,25
		67 141	6,82 %		63 547	6,92 %
Moins:						
Fonds d'amortissement		2 036			1 832	
Total		65 105			61 715	

(1) Les unités monétaires en monnaies étrangères sont converties en équivalent canadien aux taux en vigueur au 31 mars.

(2) Le Gouvernement détenait 199 millions de dollars de ses titres au 31 mars 2001 (65 millions de dollars en 2000).

Note: Un tableau détaillé par monnaies et par catégories d'emprunts est présenté à l'annexe 14.

Année d'échéance	En dollar canadien	En dollar américain	En yen	Autres	Total 2001
	(en millions de dollars)				
2002	8 203	(1 493)	3 053	(2 517)	7 246
2003	3 485	77			3 562
2004	3 925	156			4 081
2005	4 068	401	(5)	1	4 465
2006	5 057	271	13	4	5 345
	24 738	(588)	3 061	(2 512)	24 699
2007-2011	9 980	4 639	1 665	1 968	18 252
2012-2016	1 446	158	1 909	332	3 845
2017-2021	363	946	1 411	212	2 932
2022-2026	1 923	3 273	251		5 447
2027-2031	4 459	3 074			7 533
2032 et plus	2 145	252			2 397
Total	45 054	11 754	8 297	-	65 105

Note: Cet échéancier tient compte d'un montant de 1 924 millions de dollars en 2002 pour les bons du trésor et il est établi en tenant compte, pour les obligations remboursables à demande, d'une prévision de remboursement de 539 millions de dollars en 2002, 432 millions de dollars en 2003, 348 millions de dollars en 2004, 265 millions de dollars en 2005, 218 millions de dollars en 2006 et 761 millions de dollars pour les années 2007-2011. Par ailleurs, les montants en dollars canadiens et américains tiennent compte des fonds d'amortissement.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le but de satisfaire les besoins financiers découlant de ses opérations de remboursement des emprunts venant à échéance et de maintenir ses liquidités au niveau désiré, le Gouvernement s'est doté d'un programme annuel de financement et de gestion active de la dette axé sur les marchés financiers canadiens et internationaux.

La participation à ces marchés implique différents types de risque. Le Gouvernement élabore donc des stratégies de gestion du risque par l'utilisation des divers instruments financiers dérivés à sa disposition.

Risque de change

Le risque de change est le risque que les flux monétaires nécessaires au remboursement des intérêts et du capital des emprunts en devises étrangères varient selon les fluctuations des marchés. Afin de gérer ce risque, le Gouvernement utilise des instruments financiers dérivés tels les contrats d'échange de devises ainsi que les contrats de change à terme. Ces contrats ont pour objectif d'échanger des flux monétaires d'une devise contre une autre.

La valeur à l'état de la situation financière de ces contrats en devises est présentée par monnaies aux annexes 14 à 16. Ces contrats viennent à échéance à différentes dates jusqu'en 2009.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que le service de la dette varie de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt. Afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt, le Gouvernement a recours à des contrats d'échange de taux d'intérêt. Ces contrats permettent d'échanger le paiement d'intérêts à taux fixe en taux variables ou, vice versa, sur une valeur nominale de référence. Le Gouvernement gère la dette en utilisant des instruments financiers dérivés à court terme dans le but d'en contrôler le risque.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles; un tel événement pouvant entraîner des pertes financières pour le Gouvernement. Dans le but de se prémunir contre un tel risque dans le cadre de transactions d'instruments financiers dérivés, le Gouvernement s'est doté d'une politique de gestion du risque de crédit qui limite les pertes potentielles par contrepartistes.

Une limite de crédit est accordée à chaque contrepartiste en fonction principalement de leur cote de crédit. Lors d'un dépassement de cette limite, un processus est mis en place afin que les montants dus par le contrepartiste se retrouvent à l'intérieur des limites fixées.

Le Gouvernement négocie avec des grandes institutions financières qui possèdent une cote de crédit équivalente ou supérieure à la sienne.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que le Gouvernement ne puisse rencontrer, à court terme, ses engagements financiers. Afin de contrer ce risque, le Gouvernement a obtenu de différentes institutions bancaires canadiennes des marges de crédit totalisant 1 165 millions de dollars canadiens.

De plus, le Gouvernement dispose, auprès d'un syndicat bancaire, de conventions de crédit pour un montant de 3 500 millions de dollars américains.

Au 31 mars 2001, aucun tirage n'est en cours sur ces marges et conventions de crédit.

8. EMPRUNTS POUR FINANCER LES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, DE L'ÉDUCATION ET LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT

Les emprunts effectués par le Gouvernement pour des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et des entreprises du Gouvernement sont présentés distinctement au passif. En contrepartie de ces emprunts, des avances aux réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et aux entreprises du Gouvernement sont accordées aux mêmes conditions que les emprunts et inscrites à titre d'avoirs financiers.

Les emprunts convertis en dollars canadiens sont présentés ci-après par monnaies et par années d'échéance. Les unités monétaires par monnaies tiennent compte des contrats d'échange de devises:

Monnaie ⁽¹⁾	2001			2000		
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien (en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen pondéré %	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien (en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen pondéré %
En dollar canadien	5 822	5 822	<u>6,61 %</u>	6 155	6 155	<u>6,74 %</u>
Moins:						
Fonds d'amortissement		<u>26</u>			<u>19</u>	
Total		<u>5 796</u>			<u>6 136</u>	

⁽¹⁾ Les unités monétaires en monnaies étrangères sont converties en équivalent canadien aux taux en vigueur au 31 mars.
Note: Un tableau détaillé par monnaies et par catégories d'emprunts est présenté à l'annexe 15.

Année d'échéance	2001
	En dollar canadien (en millions de dollars)
2002	951
2003	1 146
2004	879
2005	83
2006	<u>900</u>
	3 959
2007-2011	1 370
2012-2016	97
2017-2021	20
2022-2026	<u>350</u>
Total	<u>5 796</u>

Note: Cet échéancier tient compte d'un montant de 815 millions de dollars venant à échéance en 2002 pour les bons du trésor.

9. EMPRUNTS POUR FINANCER DES TRAVAUX D'ORGANISMES MUNICIPAUX

Dans le cadre du programme d'assainissement des eaux, le Gouvernement s'engage, selon une entente signée conjointement avec les municipalités et la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE), à contribuer au financement du coût des travaux en remboursant le capital et les intérêts selon les échéances des emprunts contractés par la SQAE.

Les emprunts convertis en dollars canadiens sont présentés ci-dessous par monnaies et par années d'échéance. Les unités monétaires par monnaies tiennent compte des contrats d'échange de devises:

Monnaie ⁽¹⁾	2001			2000		
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien (en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen pondéré %	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien (en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen pondéré %
En dollar canadien	<u>3 235</u>	<u>3 235</u>	<u>7,97 %</u>	<u>3 319</u>	<u>3 319</u>	<u>8,66 %</u>

(1) Les unités monétaires en monnaies étrangères sont converties en équivalent canadien aux taux en vigueur au 31 mars.
Note: Un tableau détaillé par monnaies et par catégories d'emprunts est présenté à l'annexe 16.

Année d'échéance	2001
	En dollar canadien (en millions de dollars)
2002	782
2003	399
2004	640
2005	270
2006	<u>379</u>
	2 470
2007-2011	715
2012-2016	<u>50</u>
Total	<u>3 235</u>

Note: Cet échéancier tient compte d'un montant de 226 millions de dollars venant à échéance en 2002 pour les bons du trésor.

10. PROVISION POUR FINANCER LES IMMOBILISATIONS DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET DE L'ÉDUCATION

En vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., c. C-29), de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), de la Loi sur les investissements universitaires (L.R.Q., c. I-17), de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2) et de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (L.R.Q., c. S-5), le Gouvernement a créé des fonds d'amortissement ayant pour objet, à même les sommes déposées par le ministre responsable, d'acquitter les emprunts (principal et intérêts) pour le financement des immobilisations des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Les actifs nets détenus par ces fonds d'amortissement se répartissent comme suit:

	2001	2000
	(en millions de dollars)	
Fonds d'amortissement afférents à des emprunts:		
de collèges d'enseignement général et professionnel du Québec	203	214
de commissions scolaires du Québec	335	338
d'établissements universitaires du Québec	280	254
d'organismes de santé et de services sociaux du Québec	<u>150</u>	<u>304</u>
	<u>968</u>	<u>1 110</u>

11. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

- A) Les engagements pour des transferts à des commissions scolaires et institutions d'enseignement, des établissements de santé et de services sociaux, des municipalités et d'organismes municipaux, et d'autres bénéficiaires, sont présentés sommairement à l'annexe 19. Ces engagements totalisent 18 978 millions de dollars au 31 mars 2001 (18 242 millions de dollars au 31 mars 2000: montant redressé).
- B) Les interventions financières garanties nettes s'élèvent à 46 300 millions de dollars au 31 mars 2001 (45 365 millions de dollars au 31 mars 2000) dont 38 541 millions de dollars au 31 mars 2001 (38 165 millions de dollars au 31 mars 2000) se rapportant aux garanties d'emprunts d'Hydro-Québec. Ces interventions financières garanties nettes sont présentées sommairement à l'annexe 19.
- C) Le Gouvernement fait par ailleurs l'objet de certaines réclamations et de causes en instance ou éventuelles. Elles portent notamment sur des revendications territoriales par des bandes indiennes et des revendications de prestations par des assistés sociaux de moins de trente ans. Les autres causes, qui impliquent des montants de 581 millions de dollars (605 millions de dollars en 2000), sont reliées à des inexécutions de contrats, à des dommages subis par des personnes ou des biens et à des éléments connexes. Le dénouement de ces litiges étant incertain, la perte éventuelle que le Gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée.

12. OPÉRATIONS IMPORTANTES DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT AVEC LES ENTITÉS DU PÉRIMÈTRE COMPTABLE

Les opérations les plus importantes entre le Gouvernement et ses entreprises sont réparties comme suit:

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
	(en millions de dollars)	(redressé)
Revenus		
Impôt sur le revenu et les biens	475	320
Ventes de biens et services	538	373
	<u>1 013</u>	<u>693</u>
Dépenses		
Santé et services sociaux	135	53
Économie et environnement	108	51
Gouverne et justice	38	36
	<u>281</u>	<u>140</u>

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de 2000 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2001.

**MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DONT LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
ONT ÉTÉ EFFECTUÉES À MÊME LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU
ET INCLUSES DANS LE PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT**

Affaires municipales et Métropole

Commission municipale du Québec
Conseil des aînés
Régie du logement

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Commission de protection du territoire agricole du Québec
Régie des assurances agricoles du Québec
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Assemblée nationale

Conseil du trésor, Administration et Fonction publique

Commission de la fonction publique

Conseil exécutif

Conseil permanent de la jeunesse

Culture et Communications

Commission des biens culturels du Québec

Éducation

Commission consultative de l'enseignement privé
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
Conseil supérieur de l'éducation

Emploi et Solidarité sociale

Environnement

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Famille et Enfance

Conseil de la famille et de l'enfance

Faune et Parcs

Société de la faune et des parcs du Québec

Finances

Inspecteur général des institutions financières
Régie de l'assurance-dépôts du Québec

Industrie et Commerce

Justice

Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales
Conseil de la justice administrative
Conseil de la magistrature
Conseil du statut de la femme
Tribunal des droits de la personne

Personnes désignées par l'Assemblée nationale

Directeur général des élections - Commission de la représentation
Protecteur du citoyen
Vérificateur général

**MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DONT LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
ONT ÉTÉ EFFECTUÉES À MÊME LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU
ET INCLUSES DANS LE PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT**

Recherche, Science et Technologie

Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé
Conseil de la science et de la technologie

Régions

Relations avec les citoyens et Immigration

Commission d'accès à l'information
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
Conseil des relations interculturelles
Curateur public (Le) *
Office de la protection du consommateur

Relations internationales

Commission de protection de la langue française
Commission de toponymie
Conseil de la langue française
Office de la langue française
Secrétariat à la politique linguistique

Ressources naturelles

Revenu

Santé et Services sociaux

Commissaire aux plaintes en matière de santé et de services sociaux
Conseil de la santé et du bien-être
Conseil médical du Québec
Office des personnes handicapées du Québec

Sécurité publique

Bureau du coroner
Comité de déontologie policière
Commissaire à la déontologie policière
Commission québécoise des libérations conditionnelles
Régie des alcools, des courses et des jeux

Tourisme

Transports

Commission des transports du Québec

Travail

Commission de l'équité salariale
Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre
Conseil des services essentiels
Régie du bâtiment du Québec

* Cette entité effectue aussi des opérations de nature fiduciaire exclues du périmètre comptable du Gouvernement.

**ORGANISMES ET FONDS SPÉCIAUX QUI ONT LEUR PROPRE ENTITÉ COMPTABLE
INCLUS DANS LE PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT**

ORGANISMES

Agence de l'efficacité énergétique
 Agence métropolitaine de transport ⁽¹⁾
 Bibliothèque nationale du Québec
 Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec
 Bureau des services financiers ⁽¹⁾
 Comité consultatif de l'environnement Kativik
 Commissaire de l'industrie de la construction
 Commission de la capitale nationale du Québec
 Commission de la qualité de l'environnement Kativik
 Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs
 Commission des lésions professionnelles
 Commission des normes du travail
 Commission des services juridiques
 Commission des valeurs mobilières du Québec
 Conseil des arts et des lettres du Québec
 Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal métropolitain
 École nationale de police du Québec ⁽¹⁾
 École nationale des pompiers du Québec ⁽¹⁾
 Fondation de la faune du Québec
 Fonds d'aide aux recours collectifs
 Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers
 Fonds de la recherche en santé du Québec
 Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche ⁽¹⁾
 Grande bibliothèque du Québec
 Héma-Québec
 Institut de la statistique du Québec
 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec ⁽¹⁾
 Institut national de santé publique du Québec
 Investissement-Québec
 Musée d'art contemporain de Montréal
 Musée de la civilisation
 Musée du Québec
 Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris
 Office des professions du Québec
 Office Québec-Amériques pour la Jeunesse
 Régie de l'assurance maladie du Québec
 Régie de l'énergie
 Régie des installations olympiques
 Régie du cinéma
 Sidbec
 Société de développement des entreprises culturelles
 Société de développement de la zone de commerce international de Montréal à Mirabel
 Société de financement agricole
 Société de la Place des Arts de Montréal ⁽¹⁾
 Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)
 Société des traversiers du Québec
 Société d'habitation du Québec ⁽¹⁾

ORGANISMES ET FONDS SPÉCIAUX QUI ONT LEUR PROPRE ENTITÉ COMPTABLE INCLUS DANS LE PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT

ORGANISMES (suite)

Société d'investissement Jeunesse
Société du Centre des congrès de Québec
Société du Grand Théâtre de Québec
Société du Palais des congrès de Montréal
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud
Société immobilière du Québec
Société nationale de l'amiante
Société québécoise d'assainissement des eaux
Société québécoise de récupération et de recyclage
Société québécoise d'information juridique
Tribunal administratif du Québec

⁽¹⁾ Entités dont la date de fin d'année financière est différente du 31 mars 2001 et pour lesquelles aucune donnée n'était disponible pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars 2001.

FONDS SPÉCIAUX

Fonds d'aide à l'action communautaire autonome
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de collèges d'enseignement général et professionnel du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de commissions scolaires du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec
Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées
Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier
Fonds de développement du marché du travail
Fonds de développement régional
Fonds de financement
Fonds de gestion de l'équipement roulant
Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger
Fonds de l'assurance médicaments
Fonds de l'état civil
Fonds de l'industrie des courses de chevaux
Fonds de l'information gouvernementale
Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail
Fonds de partenariat touristique
Fonds de perception
Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun
Fonds des pensions alimentaires *
Fonds des registres du ministère de la Justice
Fonds des services de police
Fonds des services de santé

**ORGANISMES ET FONDS SPÉCIAUX QUI ONT LEUR PROPRE ENTITÉ COMPTABLE
INCLUS DANS LE PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT**

FONDS SPÉCIAUX(suite)

Fonds des services gouvernementaux

Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor

Fonds des technologies de l'information du ministère de la Solidarité sociale

Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu

Fonds d'information foncière

Fonds d'information géographique

Fonds du Centre financier de Montréal

Fonds forestier

Fonds Jeunesse Québec

Fonds relatif à la tempête de verglas

Fonds spécial de financement des activités locales

Fonds spécial olympique

* Ce fonds effectue aussi des opérations de nature fiduciaire exclues du périmètre comptable du Gouvernement.

**ENTREPRISES INCLUSES DANS LE PÉRIMÈTRE COMPTABLE
DU GOUVERNEMENT**

Centre de recherche industrielle du Québec
Commission de la santé et de la sécurité du travail
Corporation d'hébergement du Québec
Financement-Québec
Fonds d'indemnisation du courtage immobilier
Hydro-Québec *
Immobilière SHQ
Loto-Québec
Régie de l'assurance-dépôts du Québec
Société de développement de la Baie James
Société de l'assurance automobile du Québec
Société des alcools du Québec
Société des établissements de plein air du Québec
Société générale de financement du Québec
Société Innovatech du Grand Montréal
Société Innovatech du Sud du Québec
Société Innovatech Québec et Chaudière - Appalaches
Société Innovatech Régions ressources

* Cette entreprise effectue aussi des opérations de nature fiduciaire exclues du périmètre comptable du Gouvernement.

**ORGANISMES ET FONDS EXERÇANT DES OPÉRATIONS DE NATURE FIDUCIAIRE
EXCLUES DU PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT**

Caisse de dépôt et placement du Québec

Comité Centraide - secteur public

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances

Commission de la construction du Québec

Curateur public (Le) (partie fiduciaire)

Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées

Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Fonds d'assurance-récolte

Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

Fonds de contrats à terme

Fonds des cautionnements des agents de voyages

Fonds des pensions alimentaires (partie fiduciaire)

Fonds d'indemnisation des services financiers

Fonds du régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes

Fonds en fidéicommiss

Fonds national de formation de la main-d'oeuvre

Hydro-Québec - Régime de retraite

Régie des rentes du Québec

DÉTAIL DES REVENUS
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2001
(en millions de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u> (notes 2 et 13)
Impôt sur le revenu et les biens		
Impôt sur le revenu des particuliers	17 034	16 003
Cotisations au Fonds des services de santé	4 719	4 429
Impôt des sociétés	4 257	3 680
	<u>26 010</u>	<u>24 112</u>
Taxes à la consommation		
Vente	7 392	6 780
Carburants	1 581	1 605
Tabac	554	555
Pari mutuel	14	14
	<u>9 541</u>	<u>8 954</u>
Droits et permis		
Véhicules automobiles	705	729
Boissons alcooliques	146	139
Ressources naturelles	287	369
Autres	268	253
	<u>1 406</u>	<u>1 490</u>
Revenus divers		
Ventes de biens et services	1 580	1 734
Intérêts	451	426
Amendes, confiscations et recouvrements	329	327
	<u>2 360</u>	<u>2 487</u>
Revenus provenant des entreprises du Gouvernement		
Commission de la santé et de la sécurité du travail	443	787
Société des alcools du Québec	471	442
Loto-Québec	1 358	1 289
Hydro-Québec	1 160	1 090
Autres	64	319
	<u>3 496</u>	<u>3 927</u>
Total des revenus autonomes	<u>42 813</u>	<u>40 970</u>
Transferts du gouvernement du Canada		
Péréquation	5 650	4 387
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	1 597	1 120
Autres programmes	914	845
Total des transferts du gouvernement du Canada	<u>8 161</u>	<u>6 352</u>
Total des revenus	<u>50 974</u>	<u>47 322</u>

DÉTAIL DES DÉPENSES
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2001
(en millions de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
		(notes 2 et 13)
PAR SUPERCATÉGORIES ET CATÉGORIES		
Transfert		
Rémunération	18 267	17 283
Fonctionnement	3 457	3 254
Capital	1 182	1 395
Intérêt	1 368	1 442
Support	10 688	9 985
	<u>34 962</u>	<u>33 359</u>
Rémunération	3 593	3 439
Fonctionnement ⁽¹⁾	2 924	2 684
Créances douteuses et autres provisions	512	461
Sous-total	<u>41 991</u>	<u>39 943</u>
Service de la dette ⁽²⁾	7 606	7 372
Total des dépenses	<u><u>49 597</u></u>	<u><u>47 315</u></u>

⁽¹⁾ Y compris 776 millions de dollars en 2000-2001 (709 millions de dollars en 1999-2000) au titre d'amortissement des immobilisations.

⁽²⁾ Après déduction de 677 millions de dollars de revenus de placements en 2000-2001 (321 millions de dollars en 1999-2000), dont 45 millions de dollars pour les placements temporaires (96 millions de dollars en 1999-2000), 412 millions de dollars du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (219 millions de dollars en 1999-2000) et 220 millions de dollars du Fonds d'amortissement des emprunts (6 millions de dollars en 1999-2000).

PLACEMENTS TEMPORAIRES
AU 31 MARS 2001
(en millions de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Bons du trésor	253	102
Certificats de dépôts	1 090	532
Acceptations bancaires	273	46
Autres	<u>38</u>	<u>23</u>
	<u><u>1 654</u></u>	<u><u>703</u></u>

Le rendement des placements temporaires varie de 4,52 % à 6,48 %. Ils viennent à échéance à différentes dates jusqu'à l'an 2002.

DÉBITEURS

AU 31 MARS 2001

(en millions de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Débiteurs		
Impôt sur le revenu et les biens ⁽¹⁾	2 727	2 535
Taxes à la consommation ⁽¹⁾	2 147	1 519
Droits et permis ⁽¹⁾	132	157
Revenus divers	1 285	1 274
Revenus provenant des entreprises du Gouvernement	721	545
Transferts du gouvernement du Canada	1 683	1 241
Comptes à fin déterminée	44	77
Dépenses et autres	<u>533</u>	<u>578</u>
	9 272	7 926
Provision pour créances douteuses	(1 046)	(1 029)
Intérêts courus sur placements	<u>5</u>	<u>7</u>
	<u>8 231</u>	<u>6 904</u>

⁽¹⁾ Inclut la portion attribuable aux agents et mandataires, 864 millions de dollars pour l'impôt sur le revenu et les biens (900 millions de dollars en 2000), 1 633 millions de dollars pour les taxes à la consommation (1 045 millions de dollars en 2000), 107 millions de dollars pour les droits et permis (101 millions de dollars en 2000).

PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT
AU 31 MARS 2001
(en millions de dollars)

PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT ⁽¹⁾

			2001	2000
	Prêts et avances	Valeur de consoli- dation	Participation dans les entreprises du Gouvernement	Participation dans les entreprises du Gouvernement (note 2)
Centre de recherche industrielle du Québec	5	21	26	28
Commission de la santé et de la sécurité du travail ⁽²⁾		264	264	(284)
Corporation d'hébergement du Québec		97	97	43
Financement-Québec		19	19	14
Fonds d'indemnisation du courtage immobilier ⁽³⁾		4	4	3
Hydro-Québec ⁽²⁾	7	14 877	14 884	14 263
Immobilière SHQ ⁽³⁾		16	16	14
Loto-Québec		161	161	133
Régie de l'assurance-dépôts du Québec ⁽³⁾		206	206	181
Société de développement de la Baie James ⁽²⁾		3	3	3
Société de l'assurance automobile du Québec ⁽²⁾		534	534	572
Société des alcools du Québec		32	32	47
Société des établissements de plein air du Québec		25	25	17
Société générale de financement du Québec ⁽²⁾		1 876	1 876	1 532
Société Innovatech du Grand Montréal		286	286	241
Société Innovatech du Sud du Québec		16	16	15
Société Innovatech Québec et Chaudière - Appalaches		62	62	58
Société Innovatech Régions ressources		21	21	8
Total	12	18 520	18 532	16 888

(1) Ces entreprises sont sous le contrôle et/ou détenues en propriété exclusive par le gouvernement du Québec.

(2) La valeur de consolidation a été établie à partir d'états financiers vérifiés au 31 décembre 2000, ajustée des résultats intermédiaires non vérifiés au 31 mars 2001.

(3) La valeur de consolidation a été établie à partir d'états financiers vérifiés au 31 décembre 2000.

ÉCHÉANCIER DES PRÊTS ET AVANCES

Les prêts et avances au Centre de recherche industrielle du Québec viennent à échéance en 2002-2003 et ceux d'Hydro-Québec ont une échéance indéterminée.

PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT (suite)
AU 31 MARS 2001
(en millions de dollars)

SOMMAIRE DES ÉTATS FINANCIERS DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT

						<u>2001</u>	<u>2000</u>
	<u>Revenus</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Bénéfice net ou (perte nette)</u>	<u>Passif</u>	<u>Actif</u>	<u>Avoir net</u>	<u>Avoir net (note 2)</u>
Centre de recherche industrielle du Québec	33	33		21	42	21	23
Commission de la santé et de la sécurité du travail ⁽¹⁾	2 561	1 911	650	8 150	8 462	312	(312)
Corporation d'hébergement du Québec	333	279	54	3 820	3 917	97	43
Financement-Québec	6	1	5	5 252	5 271	19	14
Fonds d'indemnisation du courtage immobilier ⁽¹⁾	1		1		4	4	3
Hydro-Québec ⁽²⁾	12 334	11 176	1 158	46 341	61 376	15 035	14 416
Immobilière SHQ ⁽¹⁾	224	222	2	2 394	2 410	16	14
Loto-Québec	3 643	2 239	1 404	569	730	161	133
Régie de l'assurance-dépôts du Québec ⁽¹⁾	26	1	25	1	207	206	181
Société de développement de la Baie James ⁽²⁾	15	15		8	11	3	3
Société de l'assurance automobile du Québec ⁽²⁾	1 416	1 454	(38)	5 983	6 517	534	572
Société des alcools du Québec	1 549	1 078	471	460	492	32	47
Société des établissements de plein air du Québec	61	62	(1)	79	97	18	9
Société générale de financement du Québec ⁽²⁾	863	846	17	617	2 493	1 876	1 532
Société Innovatech du Grand Montréal	16	13	3	1	287	286	241
Montants à reporter	23 081	19 330	3 751	73 696	92 316	18 620	16 919

PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT (suite)

AU 31 MARS 2001

(en millions de dollars)

SOMMAIRE DES ÉTATS FINANCIERS DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT (suite)

					2001	2000	
	Revenus	Dépenses	Bénéfice net ou (perte nette)	Passif	Actif	Avoir net (note 2)	
Montants reportés	23 081	19 330	3 751	73 696	92 316	18 620	16 919
Société Innovatech du Sud du Québec	1	5	(4)		16	16	15
Société Innovatech Québec et Chaudière- Appalaches	2	8	(6)		62	62	58
Société Innovatech Régions ressources	1	2	(1)		21	21	8
	<u>23 085</u>	<u>19 345</u>	<u>3 740</u>	<u>73 696</u>	<u>92 415</u>	<u>18 719</u>	<u>17 000</u>
Redressements: ⁽³⁾			(244)			(199)	(124)
	<u>23 085</u>	<u>19 345</u>	<u>3 496</u>	<u>73 696</u>	<u>92 415</u>	<u>18 520</u>	<u>16 876</u>

⁽¹⁾ Ces résultats proviennent d'états financiers vérifiés au 31 décembre 2000. L'actif net de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), incluant les cotisations perçues des employeurs, dont l'administration lui est confiée, ne peut être utilisé à d'autres fins que celles prévues dans les lois. Les redressements tiennent compte des résultats intérimaires non vérifiés au 31 mars 2001.

⁽²⁾ Ces résultats proviennent d'états financiers vérifiés au 31 décembre 2000, ajustés des résultats intérimaires non vérifiés au 31 mars 2001.

⁽³⁾ Les redressements s'expliquent principalement par l'utilisation des résultats d'états financiers présentés à des dates différentes. De plus, certains éléments inscrits à l'avoir net ont été imputés aux résultats pour une valeur égale à 45 millions de dollars.

PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT (suite)
AU 31 MARS 2001

ENGAGEMENTS DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT

Corporation d'hébergement du Québec

Au 31 mars 2001, le solde non complété des contrats signés par la Corporation et reliés à des projets en cours faisant l'objet d'engagements contractuels totalise 53 millions de dollars.

Hydro-Québec

Hydro-Québec prévoit un investissement en immobilisations de 2 245 millions de dollars pour 2001 (2 225 millions de dollars pour 2000).

Hydro-Québec a émis des lettres de crédit ou des cautionnements pour un montant de 2 447 millions de dollars au 31 mars 2001 (672 millions de dollars au 31 mars 2000).

Loto-Québec

Agrandissement du Casino de Hull et construction d'un complexe de villégiature

L'ensemble du budget d'implantation s'élève à 228 millions de dollars. Au 31 mars 2001, 94 millions de dollars (13 millions de dollars au 31 mars 2000) étaient comptabilisés et les engagements à cette date s'élevaient à 70 millions de dollars (21 millions de dollars au 31 mars 2000).

Société générale de financement du Québec

La Société s'est engagée à faire l'acquisition d'immobilisations totalisant 55 millions de dollars au cours des prochains exercices.

ÉVENTUALITÉS DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT

Commission de la santé et de la sécurité du travail

La Cour suprême du Canada a décidé, dans son jugement du 26 mai 1988, que la Loi sur la santé et la sécurité du travail ne s'applique pas aux entreprises de compétence fédérale. Comme suite à ce jugement, la Commission a remboursé aux employeurs concernés les cotisations indûment perçues, y compris un intérêt annuel de 5 %.

Toutefois, des actions ont été intentées en Cour supérieure du Québec par plusieurs entreprises de transport extra-provinciales qui se considèrent de compétence fédérale. Elles réclament le remboursement intégral des cotisations qu'elles ont versées à la Commission pour les années 1981 à 1988 inclusivement et non pas seulement la partie de la cotisation s'appliquant à la Loi sur la santé et la sécurité du travail. Ces entreprises demandent en outre que les sommes qui leur seraient éventuellement remboursées portent intérêt au taux fixé suivant l'article 28 de la Loi sur le ministère du Revenu au lieu du taux de 5 % établi par la Commission. Ces actions totalisent environ 46 millions de dollars sans compter les intérêts.

À l'égard de cette éventualité, la Commission n'est pas en mesure d'estimer le montant pouvant en résulter.

PLACEMENTS À LONG TERME
AU 31 MARS 2001
(en millions de dollars)

PLACEMENTS DU GOUVERNEMENT

	2001			2000	
	Actions et mise de fonds	Obligations et billets	Prêts et avances	Total	Total
Municipalités et organismes municipaux					
Municipalités			13	13	14
Organismes municipaux			5	5	4
			18	18	18
Particuliers, entreprises et autres					
Étudiants			605	605	578
Entreprises	149		798	947	962
Régime de rentes de survivants			382	382	361
Autres		93	336	429	406
	149	93	2 121	2 363	2 307
Provision pour créances douteuses			537	537	531
	149	93	1 584	1 826	1 776
	149	93	1 602	1 844	1 794

Note: Les prêts et avances aux municipalités et aux organismes municipaux portent intérêt à des taux variant de 6,3 % à 10,0 %.
Les prêts et avances aux étudiants portent intérêt à des taux variant de 5,0 % à 14,9 %.
Les prêts aux entreprises portent généralement intérêt au taux moyen de 8,5 %.
Le prêt sur le Régime de rentes de survivants porte intérêt à un taux de 9,33 % tandis que tous les autres prêts portent intérêt à différents taux jusqu'à 13,25 %.

ÉCHÉANCIER DES PLACEMENTS

	2001
2002	501
2003	317
2004	134
2005	139
2006	109
	1 200
2007-2011	326
2012-2016	56
2017-2021	133
	1 715
Échéance indéterminée	129
	1 844

AUTRES COMPTES
AU 31 MARS 2001
(en millions de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Frais reportés	132	169
Perte de change non réalisée	<u>1 463</u>	<u>1 345</u>
	<u>1 595</u>	<u>1 514</u>

DÉCOUVERT BANCAIRE
AU 31 MARS 2001
(en millions de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u> (note 2)
Chèques en circulation	1 109	1 080
Emprunts temporaires ⁽¹⁾	<u>2 107</u>	<u>1 574</u>
	3 216	2 654
Espèces en banque	232	177
Espèces et effets en main et dépôts en circulation	<u>208</u>	<u>154</u>
	440	331
	<u>2 776</u>	<u>2 323</u>

⁽¹⁾ Détail des emprunts temporaires

	<u>2001</u>	<u>2000</u> (note 2)
Acceptations et emprunts bancaires	323	204
Billets de trésorerie	1 053	1 318
Billets au pair	79	45
Billets à escompte	652	
Marge de crédit		<u>7</u>
	<u>2 107</u>	<u>1 574</u>

Les emprunts temporaires viennent à échéance à différentes dates jusqu'à l'an 2002 et portent intérêt à des taux variant de 4,48 % à 5,36 %.

CRÉDITEURS ET FRAIS À PAYER
AU 31 MARS 2001
(en millions de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Rémunération	616	576
Fournisseurs	1 160	1 061
Avances des fonds en fidéicommiss	197	359
Comptes d'accord de perception fiscale:		
Fiscalité municipale		374
Autres	<u>215</u>	<u>89</u>
Comptes à fin déterminée ⁽¹⁾	14	24
Transferts:		
Commissions scolaires et institutions d'enseignement	666	1 359
Établissements de santé et de services sociaux	463	669
Municipalités et organismes municipaux	125	124
Autres	<u>957</u>	<u>967</u>
Intérêts courus sur emprunts	1 781	1 629
Congés de maladie et vacances ⁽²⁾	929	884
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties ⁽²⁾	877	814
Régime de rentes de survivants ⁽²⁾	<u>328</u>	<u>329</u>
	<u>8 328</u>	<u>9 258</u>

(1) Sommaire des comptes à fin déterminée: Voir le tableau à la page suivante.

(2) Comprenant principalement des sommes à payer à long terme.

CRÉDITEURS ET FRAIS À PAYER (suite)
AU 31 MARS 2001
(en millions de dollars)

⁽¹⁾ Sommaire des comptes à fin déterminée:

	<u>Solde au 31 mars 2000</u>	<u>Paiements et autres débits</u>	<u>Rentrées et autres crédits</u>	<u>Excédent de l'année financière</u>	<u>Solde au 31 mars 2001</u>
VENTES DE BIENS ET SERVICES					
Compte pour la gestion de la taxe sur les produits et services		103	103		
Compte pour le financement du plan de relance de l'industrie des courses de chevaux	2	20	20		2
Autres	8	38	34	(4)	4
TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT DU CANADA					
Compte pour l'administration de la Loi sur les armes à feu		16	16		
Compte pour le financement des bourses d'études du millénaire		77	80	3	3
Compte pour le financement des terminaux portuaires		36	36		
Compte pour l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde	5	13	8	(5)	
Compte pour les travaux d'infrastructures		15	15		
Compte relatif à la tempête de verglas		34	34		
Autres	<u>9</u>	<u>25</u>	<u>21</u>	<u>(4)</u>	<u>5</u>
	<u>24</u>	<u>377</u>	<u>367</u>	<u>(10)</u>	<u>14</u>

EMPRUNTS
AU 31 MARS 2001
(en millions de dollars)

Sommaire par monnaies et par catégories d'emprunts	2001			2000		
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	Taux d'intérêt moyen pondéré %	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	Taux d'intérêt moyen pondéré %
EN DOLLAR CANADIEN						
Bons du trésor	1 924	1 924		2 094	2 094	
Produits d'épargne	2 682	2 682		2 591	2 591	
Obligations et billets	26 116	26 116		23 600	23 600	
Billets à moyen terme sur le marché canadien	2 929	2 929		2 213	2 213	
Billets à moyen terme sur le marché américain	65	65		65	65	
Billets à moyen terme sur le marché européen	30	30		30	30	
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	208	208		225	225	
Contrats d'échange de devises	12 799	12 799		11 288	11 288	
	<u>46 753</u> \$CAN	<u>46 753</u>	<u>7,39</u> %	<u>42 106</u> \$CAN	<u>42 106</u>	<u>7,69</u> %
EN DOLLAR AMÉRICAIN						
Obligations et billets	10 213	16 111		9 458	13 747	
Billets à moyen terme sur le marché canadien	13	21		13	19	
Billets à moyen terme sur le marché américain	1 003	1 583		943	1 373	
Billets à moyen terme sur le marché européen	950	1 498		1 077	1 565	
Contrats d'échange de devises	(4 515)	(7 122)		(2 703)	(3 930)	
	<u>7 664</u> \$US	<u>12 091</u>	<u>7,18</u> %	<u>8 788</u> \$US	<u>12 774</u>	<u>7,36</u> %
EN YEN						
Obligations et billets	222 504	2 795		278 337	3 941	
Billets à moyen terme sur le marché américain	3 391	43		3 391	48	
Billets à moyen terme sur le marché européen	335 742	4 217		360 706	5 107	
Contrats d'échange de devises	98 955	1 242		(176 907)	(2 504)	
	<u>660 592</u> ¥	<u>8 297</u>	<u>4,04</u> %	<u>465 527</u> ¥	<u>6 592</u>	<u>4,30</u> %
EN FRANC SUISSE						
Obligations et billets	511	464		713	623	
Contrats d'échange de devises	(511)	(464)		870	761	
	<u>(511)</u> FS	<u>(464)</u>		<u>1 583</u> FS	<u>1 384</u>	<u>4,13</u> %
EN MARK ALLEMAND						
Obligations et billets	1 633	1 159		1 635	1 163	
Billets à moyen terme sur le marché européen	578	409		477	340	
Contrats d'échange de devises	(2 071)	(1 468)		(1 972)	(1 403)	
	<u>140</u> DM	<u>100</u>	<u>6,20</u> %	<u>140</u> DM	<u>100</u>	<u>5,85</u> %
MONTANTS À REPORTER		<u>67 241</u>			<u>62 956</u>	

EMPRUNTS (suite)
AU 31 MARS 2001
(en millions de dollars)

Sommaire par monnaies et par catégories d'emprunts	2001			2000		
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	Taux d'intérêt moyen pondéré %	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	Taux d'intérêt moyen pondéré %
MONTANTS REPORTÉS		67 241			62 956	
EN FRANC FRANÇAIS						
Obligations et billets	5 805	1 228		5 807	1 232	
Billets à moyen terme sur le marché européen	2 811	594		2 812	596	
Contrats d'échange de devises	(6 701)	(1 417)		(6 701)	(1 421)	
	<u>1 915</u> FF	<u>405</u>	<u>6,54</u> %	<u>1 918</u> FF	<u>407</u>	<u>6,55</u> %
EN LIVRE STERLING						
Obligations et billets	198	444		198	459	
Contrats d'échange de devises	(198)	(444)		(198)	(459)	
	<u>--</u> £	<u>--</u>		<u>--</u> £	<u>--</u>	
EN FLORIN NÉERLANDAIS						
Obligations et billets	350	220		350	221	
Contrats d'échange de devises	(350)	(220)		(350)	(221)	
	<u>--</u> FL	<u>--</u>		<u>--</u> FL	<u>--</u>	
EN DOLLAR AUSTRALIEN						
Obligations et billets	635	489		236	208	
Contrats d'échange de devises	(635)	(489)		(236)	(208)	
	<u>--</u> \$A	<u>--</u>		<u>--</u> \$A	<u>--</u>	
EN FRANC LUXEMBOURGEOIS						
Obligations et billets	2 032	70		2 040	70	
Contrats d'échange de devises	(2 032)	(70)		(2 040)	(70)	
	<u>--</u> FLUX	<u>--</u>		<u>--</u> FLUX	<u>--</u>	
EN COURONNE SUÉDOISE						
Obligations et billets	506	77		507	85	
Contrats d'échange de devises	(506)	(77)		(507)	(85)	
	<u>--</u> SEK	<u>--</u>		<u>--</u> SEK	<u>--</u>	
EN EURO						
Obligations et billets	993	1 377		840	1 168	
Billets à moyen terme sur le marché européen	336	466		324	451	
Contrats d'échange de devises	(1 693)	(2 348)		(1 032)	(1 435)	
	<u>(364)</u> €	<u>(505)</u>	<u>5,23</u> %	<u>132</u> €	<u>184</u>	<u>5,25</u> %
EN PESETA						
Obligations et billets	10 025	84		10 042	84	
Contrats d'échange de devises	(10 025)	(84)		(10 042)	(84)	
	<u>--</u> PTA	<u>--</u>		<u>--</u> PTA	<u>--</u>	
Moins:		67 141	6,82 %		63 547	6,92 %
Fonds d'amortissement		2 036			1 832	
		<u>65 105</u>			<u>61 715</u>	

EMPRUNTS (suite)
AU 31 MARS 2001
 (en millions de dollars)

FONDS D'AMORTISSEMENT
ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS
POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Solde au début	1 851	1 852
Plus:		
Versement du Fonds consolidé du revenu	137	135
Revenu net	202	15
Gains (pertes) sur contrats d'échange de taux d'intérêt	20	(7)
	<u>2 210</u>	<u>1 995</u>
Moins:		
Fonds utilisés pour remboursement d'emprunts spécifiques	148	144
Solde à la fin	<u>2 062</u> ⁽¹⁾	<u>1 851</u> ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Y compris un montant de 26 millions de dollars (19 millions de dollars en 2000) du Fonds d'amortissement des emprunts pour financer les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et les entreprises du Gouvernement.

FONDS D'AMORTISSEMENT
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2001

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Placements		
Bons du trésor	36	68
Obligations et billets	1 988	1 759
	<u>2 024</u>	<u>1 827</u>
Autres éléments d'actifs		
Encaisse	5	4
Débiteurs et intérêts courus	50	26
Pertes reportées sur contrats à terme	8	8
	<u>55</u>	<u>38</u>
Passif		
Créditeurs		7
Gain de change reporté	17	
Sommes en dépôts - Prêts de titres		7
	<u>17</u>	<u>14</u>
Solde du Fonds	<u>2 062</u> ⁽¹⁾	<u>1 851</u> ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Y compris un montant de 26 millions de dollars (19 millions de dollars en 2000) du Fonds d'amortissement des emprunts pour financer les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et les entreprises du Gouvernement.

**EMPRUNTS POUR FINANCER LES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX,
DE L'ÉDUCATION ET LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT⁽¹⁾**
AU 31 MARS 2001
(en millions de dollars)

Sommaire par monnaies et par catégories d'emprunts	2001			2000		
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	Taux d'intérêt moyen pondéré %	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	Taux d'intérêt moyen pondéré %
EN DOLLAR CANADIEN						
Bons du trésor	815	815		624	624	
Obligations et billets	4 498	4 498		4 915	4 915	
Billets à moyen terme sur le marché canadien	85	85		98	98	
Billets à moyen terme sur le marché américain	17	17		17	17	
Contrats d'échange de devises	407	407		501	501	
	<u>5 822</u> \$CAN	<u>5 822</u>	<u>6,61</u> %	<u>6 155</u> \$CAN	<u>6 155</u>	<u>6,74</u> %
EN DOLLAR AMÉRICAIN						
Obligations et billets	3	4		3	4	
Billets à moyen terme sur le marché américain	210	332		217	315	
Billets à moyen terme sur le marché européen	79	125		79	115	
Contrats d'échange de devises	(292)	(461)		(299)	(434)	
	<u>-</u> \$US	<u>-</u>		<u>-</u> \$US	<u>-</u>	
EN YEN						
Obligations et billets	5 000	63		5 000	71	
Billets à moyen terme sur le marché européen	3 520	44		3 514	50	
Contrats d'échange de devises	(8 520)	(107)		(8 514)	(121)	
	<u>-</u> ¥	<u>-</u>		<u>-</u> ¥	<u>-</u>	
		<u>5 822</u>	<u>6,61</u> %		<u>6 155</u>	<u>6,74</u> %
Moins:						
Fonds d'amortissement		26			19	
		<u>5 796</u>			<u>6 136</u>	

⁽¹⁾ Des avances aux réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et aux entreprises du Gouvernement sont accordées aux mêmes conditions que ces emprunts.

EMPRUNTS POUR FINANCER DES TRAVAUX D'ORGANISMES MUNICIPAUX

AU 31 MARS 2001

(en millions de dollars)

Sommaire par monnaies et par catégories d'emprunts	2001			2000		
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	Taux d'intérêt moyen pondéré %	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	Taux d'intérêt moyen pondéré %
EN DOLLAR CANADIEN						
Bons du trésor	226	226		246	246	
Obligations et billets	2 113	2 113		1 887	1 887	
Contrats d'échange de devises	896	896		1 186	1 186	
	<u>3 235</u> \$CAN	<u>3 235</u>	<u>7,97</u> %	<u>3 319</u> \$CAN	<u>3 319</u>	<u>8,66</u> %
EN DOLLAR AMÉRICAIN						
Obligations et billets	72	114		122	177	
Billets à moyen terme sur le marché américain	100	157		100	145	
Contrats d'échange de devises	(172)	(271)		(222)	(322)	
	<u>-</u> \$US	<u>-</u>		<u>-</u> \$US	<u>-</u>	
EN YEN						
Obligations et billets	12 000	151		12 000	170	
Contrats d'échange de devises	(12 000)	(151)		(12 000)	(170)	
	<u>-</u> ¥	<u>-</u>		<u>-</u> ¥	<u>-</u>	
EN FRANC SUISSE						
Obligations et billets				125	109	
Contrats d'échange de devises				(125)	(109)	
	<u>-</u> FS	<u>-</u>		<u>-</u> FS	<u>-</u>	
EN MARK ALLEMAND						
Obligations et billets	261	185		411	293	
Billets à moyen terme sur le marché européen	99	70		99	71	
Contrats d'échange de devises	(360)	(255)		(510)	(364)	
	<u>-</u> DM	<u>-</u>		<u>-</u> DM	<u>-</u>	
EN FRANC LUXEMBOURGEOIS						
Obligations et billets	4 000	138		4 000	138	
Contrats d'échange de devises	(4 000)	(138)		(4 000)	(138)	
	<u>-</u> FLUX	<u>-</u>		<u>-</u> FLUX	<u>-</u>	
		<u>3 235</u>	<u>7,97</u> %		<u>3 319</u>	<u>8,66</u> %

DETTE NETTE
POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2001
(en millions de dollars)

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
SOLDE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLI	88 886	88 583
Modifications comptables avec redressements aux années antérieures		
Participation dans les entreprises du Gouvernement (note 2a)	235	193
Découvert bancaire (note 2b)	41	34
	<u>89 162</u>	<u>88 810</u>
Modifications comptables sans redressements des années antérieures		
Participation dans les entreprises du Gouvernement (note 2a)	(62)	
Créditeurs et frais à payer (note 2c)	12	
	<u>(50)</u>	
Surplus	(1 377)	(7)
Augmentation de la valeur comptable nette des immobilisations	473	359
Variation annuelle de la dette nette	<u>(954)</u>	<u>352</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>88 208</u></u>	<u><u>89 162</u></u>

IMMOBILISATIONS
AU 31 MARS 2001
(en millions de dollars)

	<u>Terrains</u>	<u>Bâtiments</u>	<u>Aména- gements</u>	<u>Réseaux complexes</u>	<u>Matériel et équipe- ment</u>	<u>Dévelop- pement in- formatique</u>	<u>2001 Total</u>	<u>2000 Total</u>
Coût des immo- bilisations								
Solde d'ouverture	324	3 330	161	11 070	1 526	649	17 060	16 050
Acquisitions	33	228	34	639	200	130	1 264	1 106
Dispositions	(10)	(67)	(5)	(1)	(38)	(7)	(128)	(96)
Solde de clôture	<u>347</u>	<u>3 491</u>	<u>190</u>	<u>11 708</u>	<u>1 688</u>	<u>772</u>	<u>18 196</u>	<u>17 060</u>
Amortissement cumulé								
Solde d'ouverture		1 660	91	7 629	742	245	10 367	9 716
Dépenses d'amortissement		118	11	374	178	95	776	709
Incidence des dispositions		(66)	(7)	13	(53)		(113)	(58)
Solde de clôture	<u>—</u>	<u>1 712</u>	<u>95</u>	<u>8 016</u>	<u>867</u>	<u>340</u>	<u>11 030</u>	<u>10 367</u>
Immobilisations (note 4)	<u><u>347</u></u>	<u><u>1 779</u></u>	<u><u>95</u></u>	<u><u>3 692</u></u>	<u><u>821</u></u>	<u><u>432</u></u>	<u><u>7 166</u></u> ⁽¹⁾	<u><u>6 693</u></u> ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Inclut des immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition de 208 millions de dollars en 2000-2001 (225 millions de dollars en 1999-2000).

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

AU 31 MARS 2001

(en millions de dollars)

ENGAGEMENTS

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
TRANSFERTS POUR		(redressé)
Remboursement du principal des emprunts contractés pour des dépenses en capital:		
Commissions scolaires et institutions d'enseignement	7 012	6 513
Établissements de santé et de services sociaux	3 293	3 157
Municipalités et organismes municipaux	2 905	2 993
Autres bénéficiaires	<u>277</u>	<u>257</u>
	<u>13 487</u>	<u>12 920</u>
Autres dépenses en capital:		
Commissions scolaires et institutions d'enseignement	2 073	2 254
Établissements de santé et de services sociaux	1 777	1 484
Municipalités et organismes municipaux	1 060	917
Autres bénéficiaires	<u>581</u>	<u>667</u>
	<u>5 491</u>	<u>5 322</u>
	<u>18 978</u> *	<u>18 242</u> *

* Les engagements en monnaies étrangères sont indiqués en équivalent canadien aux taux en vigueur au 31 mars et tiennent compte des contrats d'échange de devises.

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

AU 31 MARS 2001

(en millions de dollars)

**ÉCHÉANCIER SOMMAIRE DES ENGAGEMENTS DE TRANSFERTS POUR
LE REMBOURSEMENT DU PRINCIPAL DES EMPRUNTS CONTRACTÉS
POUR DES DÉPENSES EN CAPITAL**

Échéance	Commis- sions scolaires	Collèges d'enseigne- ment général et profes- sionnel	Universités	Établis- sents de santé et de services sociaux	Municipa- lités et organismes municipaux	Autres bénéficiaires	Total
2002	696	195	253	616	366	83	2 209
2003	695	274	404	625	306	38	2 342
2004	677	241	450	786	317	43	2 514
2005	258	156	224	184	286	51	1 159
2006	571	118	158	303	216	48	1 414
	2 897	984	1 489	2 514	1 491	263	9 638
2007-2011	867	241	279	626	681	14	2 708
2012-2016	115	70	44	85	309		623
2017-2021	11	7	3	44	255		320
2022-2026		3		24	91		118
2027-2031		2			58		60
2032-2036					18		18
2037-2041					2		2
	3 890	1 307	1 815	3 293	2 905	277	13 487

Note: L'échéancier est déterminé selon les dates indiquées aux obligations ou billets à la date de l'arrêté des comptes. Tout refinancement effectué après cette date affectera l'échéancier ci-dessus.

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)
AU 31 MARS 2001
(en millions de dollars)

INTERVENTIONS FINANCIÈRES GARANTIES

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Entreprises et organismes du Gouvernement		
Hydro-Québec ⁽¹⁾	38 541	38 165
Investissement-Québec ⁽¹⁾	1 310	944
Société d'habitation du Québec ⁽¹⁾	172	121
Autres	58	56
	<u>40 081</u>	<u>39 286</u>
Particuliers et sociétés		
Prêts aux producteurs agricoles ⁽¹⁾	3 748	3 443
Prêts aux étudiants ⁽¹⁾	3 259	3 340
Autres prêts	89	110
	<u>7 096</u>	<u>6 893</u>
Total des interventions financières garanties	47 177	46 179
Moins:		
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	877	814
INTERVENTIONS FINANCIÈRES GARANTIES NETTES	<u>46 300</u>	<u>45 365</u>

⁽¹⁾ Voir les informations additionnelles aux pages suivantes.

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)
AU 31 MARS 2001
(en millions de dollars)

GARANTIES D'EMPRUNTS D'HYDRO-QUÉBEC ^{(1) (2)}

	2001		2000
	Autorisé	Passif éventuel ⁽³⁾	Passif éventuel ⁽³⁾
Obligations négociables			
En dollar canadien		14 962	15 441
En dollar américain		13 723	13 590
Autres monnaies		1 890	2 482
	<u>30 575</u>	<u>30 575</u>	<u>31 513</u>
Autres emprunts			
En dollar canadien		3 912	2 253
En dollar américain		2 940	3 025
Autres monnaies		1 596	1 821
	<u>20 183</u>	<u>8 448</u>	<u>7 099</u>
Total		39 023	38 612
Moins: Fonds d'amortissement		482	447
	<u>50 758</u>	<u>38 541</u>	<u>38 165</u>

(1) Le gouvernement du Québec, seul actionnaire, garantit les emprunts contractés en différentes monnaies par Hydro-Québec. La valeur des actifs dans cette entreprise, telle que présentée à l'annexe 9, s'élève à 61 376 millions de dollars au 31 mars 2001 (58 241 millions de dollars au 31 mars 2000).

(2) Les garanties d'emprunts portent intérêt à taux fixes et variables et échoient à différentes dates jusqu'à l'an 2031.

(3) Les garanties d'emprunts apparaissent en équivalent canadien aux taux en vigueur au 31 mars 2001.

GARANTIES D'EMPRUNTS D'INVESTISSEMENT-QUÉBEC ^{(1) (2)}

	2001		2000
	Autorisé	Passif éventuel	Passif éventuel
Garanties d'emprunts en vigueur:			
Programmes d'investissement et de soutien au démarrage et redémarrage d'entreprises		68	103
Divers programmes		636	488
Garanties d'emprunts autorisées non en vigueur:			
Divers programmes		606	353
	<u>1 629</u>	<u>1 310</u>	<u>944</u>
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties		(231)	(190)
		<u>1 079</u>	<u>754</u>

(1) Le Gouvernement garantit le paiement en capital et intérêts en vertu de la Loi sur Investissement-Québec et sur Garantie-Québec (L.R.Q., c. I-16).

(2) La valeur totale des sûretés et des cautions reçues en contrepartie des garanties est de 206 millions de dollars au 31 mars 2001 (143 millions de dollars au 31 mars 2000).

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)
AU 31 MARS 2001
(en millions de dollars)

GARANTIES DES PRÊTS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ⁽¹⁾

	2001		2000
	Autorisé	Passif éventuel	Passif éventuel
Programme Rénove ⁽²⁾			6
Programme Aide au logement populaire ⁽³⁾		5	5
Programme Achat-rénovation et Accès Logis ⁽⁴⁾		167	110
	<u>172</u>	<u>172</u>	<u>121</u>
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties		(5)	(5)
		<u>167</u>	<u>116</u>

⁽¹⁾ La Société d'habitation du Québec (SHQ) garantit le remboursement des pertes de principal et d'intérêts en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8).

⁽²⁾ Prêts garantis par la SHQ auprès des institutions financières et accordés à des individus ayant effectué des emprunts pour des rénovations à leur résidence. Ces prêts sont garantis pour trois ans avec possibilité de prolonger pour une année additionnelle.

⁽³⁾ Prêts garantis par la SHQ auprès des institutions financières et accordés à des organismes à but non lucratif pour une période de 25 ans. Les intérêts sur ces prêts sont à la charge des organismes. Ces prêts financent le coût de l'immeuble.

⁽⁴⁾ Prêts garantis par la SHQ auprès des institutions financières et accordés à des organismes à but non lucratif pour des périodes de 15 et 25 ans. Pour les prêts garantis sur une période de 15 ans, les intérêts sont remboursés par la SHQ et, pour ceux garantis sur une période de 25 ans, les intérêts sont assumés par l'organisme. Ces prêts financent le coût de l'immeuble.

GARANTIES DES PRÊTS AUX PRODUCTEURS AGRICOLES ⁽¹⁾

	2001		2000
	Autorisé	Passif éventuel	Passif éventuel
Loi sur la Société de financement agricole (L.R.Q., c. S-11.0101)		3 057	2 643
Loi sur le financement agricole (L.R.Q., c. F-1.2)		404	469
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées (L.R.Q., c. C-75.1)		213	254
Diverses lois		74	77
	<u>3 748</u>	<u>3 748</u>	<u>3 443</u>
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties		(58)	(45)
		<u>3 690</u>	<u>3 398</u>

⁽¹⁾ Les soldes en principal et en intérêts des prêts, à l'égard desquels le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers assure les remboursements des pertes ainsi que les frais y afférents.

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)
AU 31 MARS 2001
(en millions de dollars)

GARANTIES DES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS ⁽¹⁾

	2001		2000
	Autorisé	Passif éventuel	Passif éventuel
Prêts pour lesquels le Gouvernement paie les intérêts. L'emprunteur est étudiant.		1 115	1 305
Prêts pour lesquels le remboursement du capital et des intérêts est à la charge de l'emprunteur.		2 088	1 972
Prêts pour l'achat d'un micro-ordinateur pour lesquels le remboursement des intérêts est à la charge de l'emprunteur.		56	63
	<u>3 259</u>	<u>3 259</u>	<u>3 340</u>
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties		<u>(544)</u>	<u>(517)</u>
		<u>2 715</u>	<u>2 823</u>

⁽¹⁾ Le gouvernement du Québec garantit à toute institution de crédit le remboursement des pertes de principal et d'intérêts en vertu de la Loi sur l'aide financière aux études (L.R.Q., c. A-13.3).

**SOMMAIRE DES OPÉRATIONS DE NATURE FIDUCIAIRE EXERCÉES
PAR DES ORGANISMES ET FONDS DU GOUVERNEMENT
AU 31 MARS 2001
(en millions de dollars)**

	2001			2000	
	Passif	Actif	Augmentation (diminution) de l'avoir cumulé	Avoir net	Avoir net (redressé)
Caisse de dépôt et placement du Québec ⁽¹⁾	25 157	113 420	6 720	88 263	81 543
Comité Centraide - secteur public ⁽¹⁾	8	8			
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances: ⁽¹⁾					
RREGOP et RRPE	79	36 601	2 308	36 522	34 214
RREFQ		130	8	130	122
Autres régimes	17	294	16	277	261
Commission de la construction du Québec ⁽¹⁾					
Fonds général d'administration	44	37	(12)	(7)	5
Régime supplémentaire de rentes - compte général	47	3 622	75	3 575	3 500
Régime supplémentaire de rentes - compte des retraités	2	3 329	154	3 327	3 173
Autres	303	1 736	148	1 433	1 285
Curateur public (Le) ⁽²⁾	21	285	27	264	237
Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées ⁽¹⁾		2		2	2
Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec ⁽²⁾		4		4	4
Fonds d'assurance-récolte et Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles ⁽²⁾	305	309	31	4	(27)
Fonds de contrats à terme ⁽²⁾	3	3			
Fonds des cautionnements des agents de voyages ⁽²⁾	8	7		(1)	(1)
Fonds des pensions alimentaires ⁽²⁾	321	321			
Fonds d'indemnisation des services financiers ⁽¹⁾	3	4		1	1
Fonds du régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes ⁽²⁾	8	22	(6)	14	20
Fonds en fidéicommis ⁽²⁾	372	372			
Fonds national de formation de la main-d'oeuvre ⁽²⁾	4	93	16	89	73
Hydro-Québec - Régime de retraite ⁽¹⁾	12	9 464	494	9 452	8 958
Régie des rentes du Québec ⁽²⁾					
Fonds du régime de rentes du Québec	673	18 027	(956)	17 354	18 310
Autres	29	32		3	3
	<u>27 416</u>	<u>188 122</u>	<u>9 023</u>	<u>160 706</u>	<u>151 683</u>
Moins: Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec		62 833	1 723	62 833	61 110
	<u>27 416</u>	<u>125 289</u>	<u>7 300</u>	<u>97 873</u>	<u>90 573</u>

⁽¹⁾ États financiers au 31 décembre 2000.

⁽²⁾ États financiers au 31 mars 2001.

RÉSERVE
AU 31 MARS 2001
(en millions de dollars)

	VOLETS DE LA RÉSERVE				2001
	Santé et services sociaux	Éducation	Solidarité sociale	Recherche	Total
Solde au début de l'année financière	--	--	--	--	--
Transfert à la réserve	<u>600</u>	<u>200</u>	<u>100</u>	<u>50</u>	<u>950</u>
Solde à la fin de l'année financière	<u><u>600</u></u>	<u><u>200</u></u>	<u><u>100</u></u>	<u><u>50</u></u>	<u><u>950</u></u>

En mars 2001, le Gouvernement a institué une réserve pour financer des projets d'immobilisations et d'autres projets dont la réalisation a une durée déterminée. Toutefois, dans des circonstances exceptionnelles, lorsque le gouvernement estime que l'intérêt public l'exige, il peut utiliser la réserve pour des projets autres que ceux pour lesquels elle a été constituée. À l'occasion du Discours sur le budget, la ministre des Finances détermine la portion du surplus de l'année financière excédant l'objectif budgétaire à être transférée à la réserve.

Pour l'année financière terminée le 31 mars 2001, 950 millions de dollars ont été transférés à la réserve. Ainsi, la dette représentant les déficits cumulés et la réserve ont diminué de 477 millions de dollars, soit 50 millions de dollars pour les redressements et 427 millions de dollars pour l'excédent du surplus annuel sur la réserve.

Lors du Discours sur le budget 2002-2003, le 1^{er} novembre 2001, le Gouvernement a annoncé que la totalité de la réserve de 950 millions de dollars sera utilisée en 2001-2002. Un montant de 280 millions de dollars sera affecté au financement de nouvelles dépenses pour les quatre volets prévus à la réserve et le solde de 670 millions de dollars au maintien de l'équilibre budgétaire.

Finances
Québec



Ministère des Finances



QMDF A 027935